Critique Communiste

revue mensuelle
de la
Ligue Communiste Révolutionnaire
(section française de la IVe Internationale)

n°4 janvier 82 / 10 fr.

Sommaire

SOLIDARNOŚĆ

Les ouvriers solidaires du mouvement de résistance en Pologne

•

Autogestion, Solidarité, bureaucratie

•

Dossier

LA NATIONALISATION DE L'ENSEIGNEMENT

Cent ans d'école laïque

•

L'école privée et la laïcité aujourd'hui

•

Les centres de formation des apprentis

•

Crise : Edmond Maire en quête de « nouvelles solidarités »

Editorial

ROBOTNICY SOLIDARNI Z RUCHEM OPORU W POLSCE

(Les ouvriers solidaires du mouvement de résistance en Pologne)

QUE faire pour la Pologne ? Cette question est posée avec une actualité particulière dans la gauche française, notamment depuis les déclarations cyniques et brutales du ministre Cheysson.

Des secteurs entiers de l'intelligentsia ont dénoncé l'hypocrisie du gouvernement, pour qui la répression en Pologne doit rester une affaire entre Polonais. Edmond Maire met justement en cause le rôle de l'URSS dans la tentative d'écrasement du mouvement polonais mais c'est pour exiger des démocraties bourgeoises occidentales qu'elles exercent des pressions économiques contre l'URSS et l'Etat polonais.

Lionel Jospin lui répond qu'il faut agir avec prudence, qu'il est plus facile d'appeler à la résistance de Paris qu'à Varsovie, qu'il est mal venu de donner des conseils aux ouvriers polonais. Le journal « Libération » ouvre une rubrique « bourse aux idées » pour tenter de répondre à la même question : que faire ? Des secteurs de l'opinion socialiste s'interrogent : la même politique de « non intervention » va-t-elle conduire aux mêmes désastres qu'il y a 45 ans en Espagne ?

Pendant ce temps, les médias redécouvrent la force du carcan qui enserre le monde depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale : Yalta. Un partage du monde en zones d'influence qui n'a en réalité cessé de régir la planète et dont, une fois encore, on veut convaincre les peuples qu'il a force de loi.

Que faire pour la Pologne ? La question telle qu'elle est posée n'a aucune réponse, si ce n'est l'acceptation résignée ou l'alignement sur le camp impérialiste. Car les travailleurs polonais sont victimes d'un double étouffement, par la bureaucratie stalinienne et par l'impérialisme.

Bras armé du bloc des Etats ouvriers dégénérés soudés autour du Kremlin, les chars et les policiers de Jaruzelski procèdent à une contre-révolution politique, dans le but de briser puis écraser la renaissance d'un mouvement ouvrier authentique qui a fait trembler les bureaucrates de toutes les capitales est-européennes : la dynamique de la révolution polonaise conduisait à la prise du pouvoir dans la société et dans l'Etat par les travailleurs. C'est pourquoi les Brejnev, Husak, Honecker, Jivkov et autre Kadar ne pouvaient la tolérer. Le renversement de la bureaucratie en Pologne portait un coup terrible à la domination bureaucratique en URSS, dont le bilan économique et social n'est guère plus reluisant que celui de Gierek tandis que des dizaines de nationalités demeurent sous le joug.

La contre-révolution politique en Pologne est le strict pendant de la contre-révolution impérialiste, mise en échec au Vietnam mais aujourd'hui terriblement menaçante au Salvador, au Guatemala, contre le Nicaragua et Cuba. C'est pourquoi l'appel aux Etats occidentaux pour le respect des libertés démocratiques et du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes est un appel vain ou hypocrite : on ne s'adresse pas au complice pour arrêter le bras de l'assassin.

L'action en faveur du peuple et des travailleurs polonais n'est possible que sur un seul terrain : celui de la solidarité ouvrière internationale, contre l'oppression capitaliste et bureaucratique, pour le socialisme tel que les travailleurs polonais avaient commencé à le faire revivre, à travers Solidarité et le mouvement des conseils ouvriers. Le mouvement de solidarité accuse du même coup les vieilles direc-

tions du mouvement ouvrier européen, étroitement imbriquées dans l'ordre contre-révolutionnaire de Yalta.

Honte au PCF et à la direction de la CGT, qui se font sans la moindre gène les agents de Brejnev et de Jaruzelsky au sein du mouvement ouvrier français. Mais honte aussi aux PC « eurocommunistes » italien ou espagnol, qui ne se désolidarisent timidement du bloc soviétique que pour mieux appeler à une « entente nationale » entre les travailleurs polonais et leurs bourreaux.

Honte aussi à l'Internationale socialiste qui « espère que le peuple polonais sera capable de résoudre ses problèmes sans interférence extérieure et sans bain de sang » ; qui appelle au silence car « des avis non sollicités ou des déclarations rédigées de façon dure n'aideront pas le peuple de Pologne » ; qui copie sur l'« Humanité » ou la « Pravda » quand elle « prend note de l'intention de la direction polonaise non d'interrompre et de renverser, mais de poursuivre, le processus de réformes de et renouveau du pays ».

Le PS français s'est vu contraint — par l'indignation de sa propre base — de se démarquer verbalement de cette prise de position de l'Internationale socialiste, mais lui reste intégralement fidèle sur le fond !

Le mouvement des travailleurs polonais a redonné sens et contenu à l'avenir socialiste de l'humanité. La tentative d'écrasement de ce mouvement par la bureaucratie stalinienne est comprise par les travailleurs dans le monde, et particulièrement en Europe, comme une attaque contre les leurs. En ce sens, Solidarnosc poursuit son œuvre de renaissance du mouvement ouvrier, indépendant, démocratique et unitaire, bien au-delà des frontières des pays du « socialisme réel ». Rien ne peut mieux illustrer la dimension internationale de la révolution politique que l'on tente d'étrangler en Pologne. C'est en vain qu'un Bergeron tente de détourner le mouvement de solidarité contre le socialisme, en défense du capitalisme régnant (« Pologne : le vrai visage du communisme » titre l'hebdomadaire de Force ouvrière). La révolution polonaise et sa défense démasquent et lézardent l'emprise du PCF sur la CGT, dans des proportions jamais vues jusqu'à aujourd'hui. Sous le choc, l'appareil stalinien du PCF se trouve lui-même fracturé en plusieurs morceaux.

La défense des travailleurs polonais, exigence posée dans toutes les organisations ouvrières, tend à bousculer la conjuration de Yalta scellée contre la révolution socialiste par les puissances impérialistes et la bureaucratie soviétique. Elle agit déjà comme un puissant acide sur les bureaucraties ouvrières des pays capitalistes qui ont lié leur sort aux intérêts du stalinisme ou de l'impérialisme.

L'action de solidarité doit rassembler localement toutes les organisations ouvrières, syndicales et politiques, dans des comités Pologne. Rien ne saurait justifier la dispersion des forces et le refus de travailler ensemble, quand il s'agit de défendre une organisation de 10 millions de travailleurs, frappée avec la même violence dans toutes ses composantes. L'unité pour les travailleurs polonais correspond à un sentiment profond.

Il faut faire connaître les activités de Solidarnosc, ses acquis, son programme. Il faut développer d'urgence l'aide alimentaire et en médicaments dont les organisations syndicales ouvrières devraient prendre la responsabilité de l'acheminement.

Il faut s'opposer aux appels au boycott économique de la Pologne, qui ne peut en définitive que se retourner contre la population. Au contraire, il faut exiger de Mitterrand et de Mauroy qu'ils intensifient l'aide alimentaire et médicale, et qu'ils s'assurent que cette aide parvient aux destinataires.

Le 23.12.1981

A NOS LECTEURS

Le V° Congrès de la Ligue communiste révolutionnaire s'est tenu du 16 au 19 décembre 1981. La confection de ce numéro de *Critique communiste* ayant été réalisée pendant le congrès, nous y reviendrons ultérieurement.

En ce début d'année 1982, la rédaction de *Critique communiste* transmet ses vœux à ses lecteurs. Des vœux de lutte et de victoire, en particulier pour les travailleurs de Pologne et du Salvador.

POLOGNE : Autogestion, Solidarité et bureaucratie

Cet article de Cyril Smuga a été publié dans le premier numéro de la revue *Imprecor*, en langue polonaise, daté du 1er octobre 1981, et diffusé en Pologne dès la deuxième session du 1er Congrès de Solidarité. Il présente les propositions de la IVe Internationale dans le débat alors en cours dans le mouvement ouvrier en Pologne.

La publication de la traduction française de cet article dans *Critique communiste* présente un double intérêt : celui de tester l'actualité du programme de notre mouvement dans le feu d'une révolution dans un pays soumis à la dictature de la bureaucratie stalinienne, et de montrer la nature des débats qui ont surgi dans Solidarité.

Le texte a été réduit par endroits. Les intertitres sont de la rédaction.

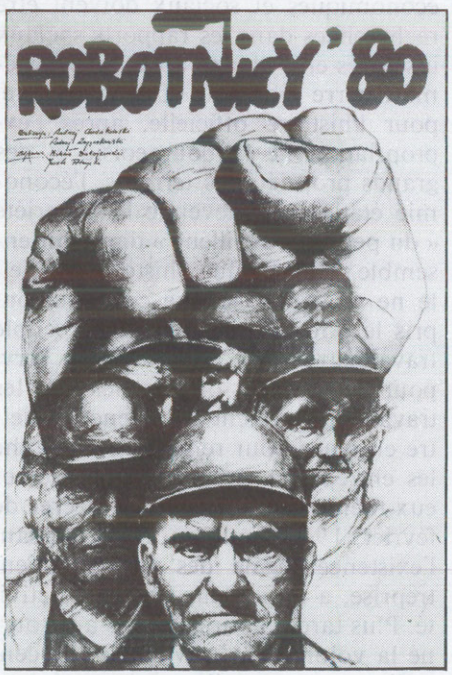

LE caractère catastrophique de la crise actuelle, la nécessaire recherche des moyens de sa résorptions obligent tous ceux qui veulent s'engager dans la voie de la restauration de l'économie polonaise à produire un diagnostic complet de celle-ci.

Ce diagnostic devrait, tout d'abord, s'appuyer sur une connaissance approfondie de la réalité économique actuelle — ce qui, en l'absence d'un matériel statistique complet n'est pas des plus facile (1) — et en comprendre les mécanismes.

Dans un article écrit bien avant août 1980, Jozef Kusmierek (2) livre une série d'observations qui, en l'absence d'un matériel plus complet, présentent une illustration intéressante pour appréhender certains aspects importants du fonctionnement de l'économie polonaise. Une des manifestations les plus flagrantes de la crise actuelle est, sans aucun doute, le déficit énergétique, qui constitue une des causes de la baisse catastrophique de la production industrielle et du sous-emploi endémique des facteurs de production existants. « *Durant la première moitié de février,* Trybuna Ludu *a annoncé qu'au cours de l'année 1979 le secteur de production d'énergie atteindra plus de 1300 Mégawatts, ce qui doit constituer un record absolu d'augmentation annuelle de la production dans l'histoire de la Pologne,* écrit Kusmierek, qui poursuit : *la vérité est la suivante : 1970, 1050 Mégawatts ; 1972, 1261 ; 1973, 1655 ; et c'est cela le record absolu ; 1974, 1368 ; 1976, 475, Waterloo de l'économie polonaise ; 1977, 1260 Mégawatts. Pour l'année 1979 le plan prévoyait une augmentation de l'ordre de 2300 MW, ce qui de toute façon ne pouvait compenser le désastre des années 1976-1977. Le record annoncé pour l'année 1979 signifie donc qu'en 1980, il faudra débrancher 1/3 du potentiel industriel polonais.* »

Pourquoi la crise ?

Que la prédiction du journaliste se soit avérée vérifiée, tout le monde le sait. Mais, comment était-il possible que ce simple calcul effectué par un journaliste n'ait pu être fait par la commission du Plan ? En supposant qu'il l'ait été — comment se fait-il que la commission du Plan n'ait pas pris des mesures pour empêcher le désastre ? Peut-on penser un seul moment que les autorités avaient intérêt à ce que la situation se dégrade, con-

(1) L'inexistence de statistiques n'est pas due uniquement à la censure ou à la mauvaise volonté du gouvernement. Les données de base n'existent pas car les dirigeants à tous les niveaux camouflent les effets de leurs activités. D'où l'importance pour les travailleurs d'établir des inventaires par entreprise.

(2) « Ce que je savais », in « Kritika » n° 3, hiver 1979-80.

duisant inéluctablement à l'explosion sociale qui aujourd'hui remet en cause leur pouvoir ?

Ces questions s'imposent d'autant plus que l'investissement colossal impliqué par la décision de construire le complexe sidérurgique Huta Katowice (qui n'était pas prévue dans le Plan quinquennal 1976-1980, non plus que l'augmentation du potentiel énergétique du pays, en conséquence !) a été faite au détriment des investissements (planifiés, eux !) dans le développement du secteur énergétique, et en particulier dans la construction des centrales Polaniec et Dolna Odra (retardées) et dans la centrale d'Elblag (abandonnée).

Malheureusement, l'exemple des choix (ou plutôt de leur absence...) en ce qui concerne la production d'énergie, n'est pas un exemple isolé. Toutes les branches de l'économie ont été confrontées à cette disparition de fait de la planification. Jozef Kusmierek cite d'autres exemples : *« Par deux fois j'ai effectué le voyage dans le triangle Starachowice — Mielec Andrychow. A Strachowice on essayait une nouvelle version du moteur pour un camion de six tonnes ; à Mielec, on tentait de sortir de nouveaux chevaux-vapeurs du moteur Leyland, produit sous licence, en prévoyant, à juste titre, que la fin de la coopération Skoda-Karosa-Jelcz imposerait le besoin d'un moteur pour un grand autobus. A Andrychow, le moteur Leyland était déjà produit sous licence, un moteur fait exactement pour un véhicule de six, sept tonnes. (...) Aucun des constructeurs de Mielec et de Andrychow ne savait, et ne s'intéressait, à ce qui se passait à Starachowice et vice-versa. C'est d'autant plus étrange que l'affaire avait lieu non seulement au sein d'une même branche, mais même au sein d'une même association industrielle. Et ainsi, la seule personne à savoir "officiellement" ce qui se passait dans les trois fabriques, c'était moi — le reporter ! »*

Cela se passait avant 1971, c'est-à-dire avant l'époque de la « propagande de succès »(3)qu'on veut rendre responsable de tous les maux dans le fonctionnement de l'économie polonaise. Kusmierek cite d'autres exemples encore : l'achat simultané de onze marques de camions différentes pour l'entreprise de transport international PEKAES et les divers autres services de transport lourd, ce qui n'était certainement pas conçu pour faciliter l'entretien de ces camions, racourcissait leur durée d'utilisation, provoquant de très fréquentes immobilisations. Citons l''achat par Stalowa Wola de la licence pour un moteur Harvester, alors qu'au même moment Fadroma de Wroclaw, les chantiers navals et le producteur des machines minières POLMAG discutaient, chacun séparément, avec la firme ouest-allemande Deutz pour l'achat d'un moteur similaire. De même, malgré des investissements importants pour doter la Pologne d'une flotte de pêche en haute mer, presque rien n'a été fait pour développer les conserveries et les industries de congélation, pas plus que le transport frigorifié, ce qui a empêché le développement de l'approvisionnement en poissons des grandes villes éloignées de la côte, malgré l'accroissement du produit de la pêche. La production des conserves est limitée par le manque de tôles minces, alors que la Pologne dispose d'un potentiel colossal investi dans la sidérurgie.

Au vu de ces quelques exemples qu'on pourrait multiplier à l'infini, on est en droit de se demander en quoi l'économie polonaise peut-elle être qualifiée de « planifiée ». ? Quel planificateur peut avoir intérêt à ce que le processus réel de la production et de son développement lui échappe des mains ?

Or, à l'évidence, les autorités — c'est-à-dire le groupe social qui concentre entre ses mains le pouvoir politique et économique — ont de longue date perdu le contrôle de l'économie dans son ensemble, ce qui ne veut pas dire, bien sûr, qu'elles aient perdu le contrôle de chaque facteur de production en particulier.

Les principes dont se réclame ce groupe social, que nous appelons la bureaucratie (4), proclament que l'économie est un ensemble intégré dans un plan central qui unifie les efforts productifs de chaque facteur en vue de la satisfaction des besoins de toute la population.

L'incapacité de la bureaucratie à planifier l'économie

Or, l'impression qui ressort de l'observation de la réalité est bien plutôt celle de chiffonniers auxquels on a laissé un bout de drap, et qui tirent dans un sens opposé pour en arracher chacun le plus grand morceau possible. *« La direction considère* — explique un des animateurs du conseil d'autogestion de l'entreprise FSC de Lublin (5) — *qu'à cause du plan exprimé en valeur, il reste toujours intéressant de produire des moyeux pour les roues, dont on a pourtant une réserve pour cinq ans. »* Exemple typique, qui témoigne du peu d'intérêt du directeur de l'entreprise pour les besoins sociaux, dont-il ne manquera pourtant pas d'affirmer l'importance dans chacun de ses discours ! Stefan Kurowski (6) décrit ce processus comme celui d'une lutte incessante entre le plan central et les entreprises, dont l'enjeu devient *« qui pourra tromper et soumettre qui ? (...) Les entreprises, pour leur part, luttent contre le plan central, contournent ses ordres et interdictions, cachent les "réserves", créent un réseau non officiel de dépendances, tout un maquis économique réglé par ses propres critères et motivations économiques contradictoires avec le plan central »* (7).

Ajoutons que les « critères » et « motivations » ne sont pas tant économiques — même si c'est sous cette forme qu'elle sont décrites — mais bien plus sociales : ce qui est un « gain » pour tel ou tel directeur d'entreprise est pure perte pour l'économie dans son ensemble, si toutefois on la considère sous l'angle de la satisfaction des besoins de la population.

Les causes de tels comportements économiques et sociaux doivent être recherchées dans les rapports sociaux instaurés en Pologne après la Deuxième Guerre mondiale. C'est alors que, pour l'histoire officielle, après l'expropriation de la bourgeoisie et des grands propriétaires terriens, l'économie étatisée est devenue la propriété « du peuple travailleur » dans son ensemble. Mais ce que l'histoire officielle ne dit pas c'est que ceux qui ont pris le pouvoir au nom du « peuple travailleur » s'en sont aussitôt servi pour détruire les organismes que les travailleurs avaient commencé à mettre en place pour remettre en marche les entreprises, et donc pour exercer eux-mêmes ce pouvoir. Le décret de février 1945, tout en reconnaissant l'existence légale des conseils d'entreprise, a limité leur champ d'activité. Plus tard, la bureaucratie a détourné la volonté des travailleurs de centraliser ces conseils, et imposé leur transformation en structures parasyndicales coiffées par le CRZZ (Conseil central des syndicats, syndicats officiels). C'est en l'absence d'une représentation des conseils au niveau national que fut créée bureaucratiquement la Commission centrale du Plan, chargée d'intégrer les efforts des divers facteurs économiques.

Ainsi, la bureaucratie s'est dotée

des moyens nécessaires pour exercer son contrôle sur toute l'économie et partant sur l'ensemble de la vie sociale. L'armée et la milice veillaient à ce que quiconque ne puisse remettre en cause cette construction. Mais pour éviter des tensions sociales trop fortes, qui pourraient mettre en danger sa domination, la bureaucratie a été obligée de satisfaire (à quel prix et au nom de quels renoncements pour les masses, c'est une autre affaire !) au moins partiellement les aspirations sociales libérées par l'expropriation de la bourgeoisie. Ainsi, tout en détournant à son profit une partie du produit national (les magasins spéciaux dit « derrière les rideaux jaunes », au début ; les datchas, villas de marbre, palais divers, terrains de chasse ou de loisirs exclusifs, plus tard, en sont les témoins) elle a dû orienter une bonne partie des ressources vers la réalisation des besoins sociaux : programmes d'industrialisation, de scolarisation, de construction, etc., dont personne ne remet en cause le principe.

Un double pillage

Cette couche sociale, en principe au service de la société, s'est heurtée à la barrière de la propriété étatique des moyens de production, qui ne lui permettait pas d'asseoir son pouvoir sur une base matérielle stable (contrairement à la bourgeoisie dont le pouvoir s'enracine dans les rapports marchands et la propriété privée des moyens de production). D'où l'instabilité fondamentale de la bureaucratie, qui se manifeste notamment par le type de conflits internes qu'elle connaît.

Ceux qui tirent leurs privilèges de leur place dans l'appareil central sont amenés à tenir compte, dans l'élaboration des plans économiques, des besoins de l'ensemble de la société, pour éviter une confrontation sociale d'envergure. Ceux dont la place à la tête des entreprises est l'unique source de privilèges potentiels agissent dans un tout autre sens : « *Etant donné que chaque représentant de la bureaucratie à une disposition limitée des moyens de production, et de plus vit dans l'incertitude quotidienne de la durée de cette disposition, il tend à la maximalisation, et cela dans un temps le plus court possible, des privilèges matériels et sociaux qui découlent de cette disposition.(8)* » On assiste ainsi à un double pillage de l'économie, d'une part, au niveau de la planification centrale (qui prévoit le détournement d'une partie du produit national au profit de la bureaucratie) et, d'autre part, au niveau de chaque entreprise (où les directeurs cherchent à orienter la production de telle sorte que la part des primes et avantages divers qui leur revient soit la plus importante possible).

Ainsi s'exprime la principale contradiction du système, entre la collectivisation des principales forces productives et leur gestion par la bureaucratie, fondée sur les intérêts particuliers de ses membres. La période 1971-1980, durant laquelle la bureaucratie s'est lancée dans une croissance rapide de l'économie pour satisfaire les aspirations des masses, durant laquelle elle fut obligée de desserrer la bride aux directeurs d'entreprise et aux dirigeants des centrales du commerce extérieur, n'a fait que développer à l'extrême cette contradiction.

On ne peut donc être d'accord avec ceux qui tentent d'introduire une frontière entre la crise économique d'avant août 1980, et son développement après cette date. Les mécanismes qui la régissent sont restés en place. Seule la capacité de l'ensemble de la bureaucratie à imposer ses vues s'est trouvée paralysée par le puissant mouvement des travailleurs dont Solidarité est l'expression.

Sont fausses des affirmations comme celle de S. Kurowski à la KKP (9) du 10.12.81 selon qui : « *Il faut différencier la crise d'avant août de celle d'après, cette dernière n'a que partiellement ses racines dans celle d'avant, en grande partie elle est autonome.* » Elles surestiment gravement la capacité de la bureaucratie, même dans des conditions « normales », de faire fonctionner une économie planifiée. De telles assertions traduisent une incompréhension des bases sociales de la crise, qui sont, d'une part, les contradictions entre les différentes sous-couches de la caste bureaucratique et, de l'autre, la contradiction principale entre la bureaucratie dans son ensemble et la classe ouvrière.

Cette contradiction est évidente pour tous : on la retrouve aussi bien dans l'opposition « eux-nous » du langage courant que dans l'expression « autorités-société », popularisée par l'opposition démocratique, et en particulier le KOR, après 1976.

C'est la bureaucratie qui, en expropriant la classe ouvrière de son pouvoir politique, a sapé les fondements d'une économie planifiée dont le but est la satisfaction des besoins

(3) C'est ainsi qu'on appelle en Pologne le gigantisme économique prôné par Gierek (« nous construisons une deuxième Pologne »). Durant cette période, selon la propagande, on allait de succès en succès. En même temps, plus prosaïquement, les queues s'allongeaient d'année en année et la production était le plus souvent paralysée faute de matières premières ou de pièces de rechange.

(4) Cf. E. Mandel « De la bureaucratie », édition la Brèche à Paris et Sigma, Varsovie, 198 1.

(5) « Biuletyn Informacyjny NSZZ Solidarnosc, région Srodkowo-Wschodni » (Lublin) n° 42, p. 6.

(6) Stefan Kurowski, économiste, conseiller de Solidarité, cofondateur avec A. Macierowicz du Club au service de l'indépendance de la Pologne. Il s'est fait le chantre d'un recours au marché pour briser les mécanismes qu'il décrit fort justement par ailleurs.

(7) Stefan Kurowski : « Les conditionnements doctrinaires de la crise économique actuelle de la RPP. » Exposé lors de la conférence de l'association économique polonaise (PTE), le 12.5.79 à Varsovie, publié dans « Rapport... », ILP Paris 1980, p. 18 et 19.

(8) J. Balcarek : « Autogestion ouvrière et structures socio-économiques du pays ». Varsovie 1981, cité par ZM Kowalewski « De la tactique de la grève active ». J. Balcarek fut conseiller de Gierek avant de démissionner de ce poste en 1979.

(9) KKP : Commission nationale de coordination de Solidarité, remplacée par la KK (commission nationale) au 1er Congrès.

des masses. La gestion administrative centralisée qu'elle a mise en place n'est qu'une mauvaise copie de la planification socialiste et ne peut que conduire de crise en crise, à chaque fois que se modifient les rapports de forces entre la bureaucratie et la classe ouvrière ou au sein même de la bureaucratie. Le caractère de plus en plus rapproché de ces crises en Pologne — quatorze ans entre 1956 et 1970, cinq ans et demi entre 1970 et 1976 et quatre ans entre 1976 et 1980 — signifie que cet équilibre est de plus en plus instable.

Eviter ces crises répétées implique obligatoirement la résolution de la contradiction entre la classe ouvrière et la bureaucratie, de manière durable. C'est-à-dire non pas en stabilisant pour un temps le pouvoir de la bureaucratie, mais en le renversant pour construire à sa place une société autogérée de bas en haut.

Les projets bureaucratiques de réforme économique

« En ce qui concerne les questions principales, le parti se battra pour son intérêt. », avait déclaré en substance le ministre Ciosek lors de la réunion de la KKP des 10-12 août derniers, à laquelle il avait été convié pour exposer les projets gouvernementaux. C'est là l'essentiel de la démarche de la bureaucratie, obligée aujourd'hui, devant la faillite criante de sa gestion, d'entreprendre une réforme économique. Mais si elle cède à la pression socialè en faveur d'un changement d'ensemble du fonctionnement de l'économie, elle ne cède pas sur l'essentiel, tout en espérant gagner, sinon le soutien, du moins l'acceptation passive de la société.

On peut résumer ce projet autour de quatre axes :

1. Pour dépasser les difficultés économiques actuelles, il faut revenir à la « vérité des prix », c'est-à-dire, les augmenter considérablement. Un premier essai a été fait avec l'augmentation des prix du pain et des produits farineux : l'absence de réaction populaire n'a pu que convaincre la bureaucratie du bien-fondé de sa politique. L'absence totale de biens de consommation dans les magasins et l'obligation faite aux travailleurs de s'approvisionner au moins en partie sur le marché noir peuvent provoquer des réactions du type : *« Mieux vaut que cela soit cher, pourvu qu'on puisse en trouver. »* Mais ce raisonnement, pour compréhensible qu'il soit, est faux. D'abord, parce que si l'augmentation des prix est trop faible, les magasins ne seront pas mieux approvisionnés. Ensuite, parce que si elle est suffisante, il y aura des produits sur le marché, mais ils seront inaccessibles aux travailleurs.

Une telle réforme vise à baisser la demande solvable sur le marché, c'est-à-dire non pas les besoins de la population, mais sa capacité à les satisfaire. Cela ne signifie pas qu'il ne faille pas, aujourd'hui en Pologne, modifier les prix. Mais la question est de savoir qui le fera, en fonction de quels intérêts.

2. Donner plus d'indépendance aux entreprises et à leurs directions, qui pourraient ainsi prendre des décisions impopulaires en vue de rentabiliser la production, notamment en réduisant l'emploi. Cette réforme aurait l'avantage de détourner la colère des travailleurs de la bureaucratie centrale vers les directions d'entreprise. Elle permettrait aussi de régler à moindre frais les distorsions existant dans la coopération entre entreprises, car les directeurs devraient se débrouiller pour éliminer les liens avec celles qui sont un frein à leur rentabilité individuelle. Par ailleurs, le projet de loi prévoit la possibilité pour l'autorité de tutelle d'imposer telle ou telle conduite à la direction d'entreprise, voire même de démettre le directeur. Cela permet d'éviter une trop grande autonomisation des directeurs.

3. Réintroduire, au moins partiellement, le marché comme régulateur de la production. Liée à l'introduction du principe de la rentabilité individuelle des entreprises, cette réforme permettra de fermer nombre d'unités de production non rentables. Ces fermetures seront alors présentées non comme une décision politique, mais comme le résultat inéluctable de l'action d'une force impersonnelle : celle du marché.

4. S'appuyer sur la volonté des travailleurs de contrôler l'économie et la production pour les enfermer dans un cadre où ils ne pourront prendre aucune décision réelle, mais où leurs conseils seront néanmoins tenus pour responsables des échecs de l'entreprise. Le projet de loi sur l'autogestion prévoit que l'autorité de tutelle pourra modifier le plan de production de l'entreprise, dont le directeur ne sera pas élu par le conseil.

S'il réussit à lier des pseudo-conseils ouvriers et la rentabilité individuelle des entreprises, ce projet ne pourra que conduire à la division des rangs des travailleurs, entre ceux qui, employés dans des fabriques rentables immédiatement ou à court terme, verront leur emploi assuré et leurs revenus progresser, et ceux qui, employés dans des unités technologiquement dépassées verront leurs revenus se réduire ou perdront leur emploi. En retour, l'existence de pusieurs centaines de milliers de chômeurs pèsera sur les conditions de vie et de travail de ceux qui auront conservé leur emploi, et qui pourraient se voir, à la première occasion, remerciés, car *« il y a d'autres qui attendent à la porte »*. Avec de telles divisions objectives au sein de la classe ouvrière, il sera impossible de garder à long terme l'unité de Solidarité.

D'autant plus que les travailleurs, absorbés par la pseudo-autogestion (qui laissera cependant un terrain limité d'initiative aux travailleurs, sans quoi elle ne servirait à rien) auront tendance à se détourner du syndicat. Enfin, si Solidarité accepte la logique de la rentabilité individuelle, les hausses des prix et la remise en cause des acquis au nom de la défense de l'entreprise et de l'emploi, son rôle se réduira à aménager dans ce cadre les conditions de vie et de travail des producteurs, c'est-à-dire tenter d'humaniser un ensemble non humain. Le syndicat ainsi affaibli, la bureaucratie pourra réprimer ceux de ses militants qui voudraient s'opposer à ses projets et tenter d'intégrer le reste, en faisant de Solidarité ce qu'elle a fait avec les conseils ouvriers après 1958 — un cadre vide.

Les projets du gouvernement consistent à diviser les travailleurs, et après les avoir privés de toute représentation authentique au niveau où peuvent être prises les décisions, c'est-à-dire au niveau national, à placer les institutions de la bureaucratie en position d'arbitre entre différents intérêts parcellaires. Et ce que fera un tel arbitre, 36 ans de la domination bureaucratique nous l'ont appris.

L'aggravation de la crise économique, l'impuissance flagrante du gouvernement à la résoudre sans imposer des sacrifices nouveaux aux travailleurs ont imposé à Solidarité un changement de sa stratégie. Cela ressort clairement des décisions prises lors de la KKP des 26 et 27 juillet 198

l et des débats qui les ont précédées : lorsque la production baisse tous les jours, un syndicat ne peut se contenter d'exiger des améliorations, il doit aider les travailleurs à agir eux-mêmes, puisque le gouvernement se montre incapable d'accorder ce que les travailleurs sont en droit d'exiger.

Le mouvement des conseils ouvriers et la résolution de la crise

L'apparition du mouvement pour l'autogestion, la multiplication des conseils dans les entreprises, leur coordination au niveau régional et les premières rencontres nationales des délégués de conseils ont créé des conditions nouvelles qui permettent aux travailleurs d'être le moteur des changements nécessaires pour résoudre la crise. Dotés de leurs propres organisations unitaires (regroupant tous les travailleurs, non seulement ceux qui ont construit le mouvement syndical indépendant, mais aussi ceux qui continuent à avoir des illusions dans les syndicats « de branche » ou « autonome », nouvelles appellations de ce qui subsiste des anciens syndicats officiels) les travailleurs peuvent commencer a agir par eux-mêmes.

Les conditions commencent aujourd'hui à se mettre en place pour que « le pouvoir du peuple » cesse d'être le slogan vide de sens qu'on agite lors de commémorations officielles de la bureaucratie, mais prenne un contenu concret : celui du pouvoir des conseils.

Mais la seule existence des conseils, même coordonnés à l'échelle régionale, n'est pas une condition suffisante pour réaliser leur pouvoir. On a vu en 1956 comment la limitation du champ d'activité des conseils à la seule entreprise et à des échanges plus ou moins formalisés d'expériences lors des réunions inter-entreprises a été immédiatement utilisée par la bureaucratie pour bloquer, puis détruire, un mouvement qui mettait potentiellement en danger son pouvoir. C'est pourquoi, la clarté en ce qui concerne les buts du mouvement des conseils et sa stratégie n'est pas un luxe inutile, mais une condition sine qua non de son existance à moyen terme.

On ne peut entretenir aucune illusion sur la bonne volonté de la bureaucratie en ce qui concerne ce mouvement : elle utilisera tous les moyens pour le vider de son contenu, comme en témoignent non seulement l'expérience historique, mais surtout l'activité concrète et la propagande du gouvernement ces derniers mois. Si la bureaucratie a pu espérer un moment que les travailleurs se détourneraient de Solidarité au profit de conseils confinés à la seule entreprise, (il semble que cela ait été sa tactique en hiver 1980-1981) — espérant ainsi priver les ouvriers de leur représentation nationale — son attitude a changé diamétralement lorsque les conseils ouvriers ont commencé à se doter de structures régionales voire nationales, même embryonnaires.

Le mouvement des conseils a avancé ces derniers mois à pas de géant : entre les premières tentatives de constitution de conseils, dont on ne savait encore s'ils devaient contrôler, gérer ou participer à la gestion à côté d'autres organismes, et les actuelles coordinations régionales prolongées par la perspective d'une coordination nationale des conseils ouvriers, le chemin parcouru est immense.

De même, entre les tentatives de participation à une réforme économique aux côtés du gouvernement, et l'exigence que la Diète organise un référemdum sur l'autogestion.

Sur deux questions pourtant, le débat n'a que peu évolué : celles de l'autonomie des entreprises et l'introduction des mécanismes de marché. Elles méritent un examen plus compet.

Contre l'actuelle gestion bureaucratiquement centralisée de l'économie — dont les résultats sont suffisamment éloquents du point de vue de la réalisation des besoins sociaux pour que personne ne puisse la défendre de bonne foi — certains économistes ont mis en avant l'idée de l'autonomie de l'entreprise, comprise comme condition de l'indépendance des organes d'autogestion par rapport à l'autorité de la bureaucratie, et garantie pour que la production satisfasse les besoins sociaux. Car, expliquent ces économistes, aucune entreprise ne produira de la sorte des produits dont personne ne veut (ou trop chers), sous peine de faillite. Cette dernière proposition suppose que le marché joue le rôle de régulateur de la production.

Autonomie des entreprises ou autonomie des travailleurs

Ces propositions ont été inclues dans un cadre plus vaste par le « réseau des grandes entreprises » (10) et popularisées dans le projet de loi sur *« l'autogestion dans l'entreprise sociale, propriété de l'ensemble de la société »*, puis dans la *« proposition de position pour le NSZZ Solidarité en ce qui concerne la réforme socio-économique »* (11)

S'il est juste et nécessaire de vouloir préserver l'indépendance des conseils d'autogestion de toute tutelle de la bureaucratie (ce qui est pour eux l'affaire d'« être ou ne pas être »), la solution mise en avant semble gravement insuffisante. Toute économie dont le but est la satisfaction des besoins sociaux, et non celui d'un groupe social particulier, exige des décisions dont la rentabilité n'est pas immédiate : les investissements dans les progammes prioritaires — infrastructures, santé, logement, développement de telle ou telle branche de l'économie, production de l'énergie, etc. — ne peuvent être réalisés sur la seule base de l'autofinancement d'une entreprise ou de plusieurs entreprises. C'est pourquoi les projets élaborés par le « réseau » stipulent que ces investissements devront être pris en charge par l'Etat.

L'Etat qui prélévera les moyens nécessaires par le biais de taxes et impôts. Mais qui contrôlera l'Etat ? Sur ce point, le projet du « réseau » n'avance aucune réponse. Or, c'est la question centrale, car, disposant de moyens de corruption énormes, c'est l'Etat, et non pas les conseils ouvriers, qui décidera de fait des choix économiques. Un système similaire existe en Yougoslavie, où la bureaucratie combine un contrôle financier par le truchement des banques avec un contrôle politique et policier sur la classe ouvrière. Le système yougoslave a pu apparaître plus efficace du point de vue économique que le nôtre, cela est vrai. Mais on peut douter de son efficacité à résoudre les problèmes sociaux : quelques centaines de milliers de chômeurs, plusieurs millions d'émigrés, une inflation forte et des différences énormes de développement des régions et Républiques en témoignent. Ainsi, le contrôle bureaucratique, s'il ne prend plus la forme de l'oukaze (ou plutôt pas toujours...) n'en reste pas moins un facteur d'énormes déperditions d'énergie sociale et de gaspillage.

Une telle autonomie de l'entreprise — qui n'a que peu à voir avec l'autonomie des travailleurs — recèle un autre grave danger. Admettons un moment que l'Etat soit trop faible pour imposer sa loi (et s'il s'agit de l'Etat des Kania et Jaruzelski, la pres-

sion pour qu'il ne se renforce pas sera énorme, car tout le monde se rappelle de ses méfaits). Les banques pourront s'autonomiser par rapport à son contrôle, d'autant plus facilement qu'elles pourront recourir à des contacts bilatéraux avec le capital étranger. Mais, le projet du « réseau » prévoit que dans les banques, justement, *« les prérogatives des conseils seront plus réduites en comparaison avec celles des conseils dans les entreprises sociales »*.

Toute autonomisation par rapport au pouvoir central signifiera donc un degré de liberté supplémentaire pour les managers de ces banques. Ceux-ci pourront donc orienter l'économie en fonction de leurs propres intérêts de groupe social priviligié, tout comme tentent le faire aujourd'hui les directeurs. C'est ce que laisse entendre d'ailleurs Jerzy Strzelecki, dans un article de popularisation du projet du « réseau » : *« Le projet social donne une grande chance d'autoréalisation aux directeurs, car il les libère des pressions "d'en haut". Certains d'entre eux — espérons qu'ils seront plus nombreux — l'ont déjà compris »* (12). Gageons que pour le directeur, s'autoréaliser signifiera, entre autres licencier des travailleurs...

Enfin, la logique du marché en elle-même recèle nombre de facteurs limitant de fait l'autonomie du conseil ouvrier. Imaginons un moment que les chaussures viennent à manquer dans les magasins et qu'en conséquence une entreprise produisant des chaussures puisse escompter faire un bénéfice considérable en développant sa production — ce qui implique certains investissements — tout en satisfaisant un besoin social exprimé à travers le marché. Il existe plusieurs entreprises produisant des chaussures (en vertu de la loi antimonopole que prévoit « le réseau », il faut éviter qu'une seule entreprise existe dans une branche donnée, et de plus les conseils ouvriers de ces entreprises, n'auraient pas le droit de se concerter). Chacune fera le même raisonnement de bon sens, entreprendra des investissements et augmentera sa production de chaussures. Mais la chance que l'augmentation totale de la production corresponde à la demande sur le marché est minime. Bien au contraire, le développement de la production ne sera stoppé que lorsqu'une surproduction importante apparaitra : en conséquence, nombre d'heures de travail auront été dépensées inutilement, pour les investissements et pour la production des chaussures. Ce sera pure perte pour l'ensemble de la société (car ces heures de travail auraient pu être utilisées pour autre chose) et pour les entreprises en question.

Cet exemple n'est en rien une fiction : il se produit régulièrement sur le marché capitaliste (on a même vu lors de la crise de l'automobile en 1973-74 des entreprises placées devant le choix suivant : perdre énormément d'argent en frais de stockage, ou envoyer les voitures neuves à la casse !). Toujours avec la même logique du marché si on permet l'entente entre les différents conseils, ils peuvent trouver intérêt à se concerter pour que la production soit un tout petit peu en deçà de la demande, dans le seul but de faire monter les prix.

Un autre aspect de la logique du marché est celui de la domination des entreprises plus efficaces (c'est-à-dire plus modernes, dans lesquelles pour une même dépense de travail la productivité est la plus grande) sur les plus faibles. Conscient de ce danger, le « réseau » se prononce pour une aide étatique aux entreprises les plus faibles (car les travailleurs ne sont pas responsables de l'état dans lequel la gestion précédente leur a laissé l'entreprise). Mais, certaines formulations proposent de *« briser le monopole du commerce extérieur »* — c'est en particuler le cas de la *« proposition programmatique »* du praesidium de la direction régionale de Lodz pour le 1er Congrès de Solidarité (13). Or, cela signifie en particulier que non seulement *« les entreprises devraient avoir le droit de vendre leurs propres produits directement »* — comme le dit le projet — mais que les entreprises étrangères auront également le droit de vendre leurs produits sur le marché polonais. Ces dernières, plus modernes, pourront rapidement occuper une grande place sur le marché au détriment des entreprises polonaises. Les conseils ouvriers se verront obligées soit de produire à perte (ou de baisser considérablement les salaires), soit de déclarer banqueroute.

On voit que la substitution de l'autonomie des entreprises et de la loi du marché à la gestion bureaucratique centralisée, loin d'accroître la possibilité des travailleurs d'exercer le pouvoir, ne fait que changer le mode de dépendance. Au lieu de dépendre de la décision d'un fonctionnaire du ministère, le conseil ouvrier verra ses décisions remises en cause par un facteur non humain : le marché. Et quel intérêt peut-on avoir à ce que ce soit le marché et non pas M.X. qui détruise les décisions prises par les travailleurs ? Aucun !

(10) Le Réseau des grandes entreprises, créé par 16 des plus importantes usines de Pologne, est devenu une sorte de tendance ou de groupe de proposition au sein de Solidarité. Il a en particulier élaboré une série de projets de loi concernant l'autogestion et a lancé l'idée d'un « Parti polonais du travail ». Il a joué un grand rôle en popularisant l'idée de l'autogestion à ses débuts.

(11) In « Solidarnosc », bulletin de Solidarité de la région de Gdansk, n° 29/59 (spécial).

(12) Jersy Strzelecki « Le réseau des grandes entreprises ou de l'entreprise sociale », in « Robotnik » n° 76, 12.06.81.

(13) Le projet est, par ailleurs, fort intéressant. Il manifeste une volonté de contrôle de conseils ouvriers sur l'Etat, et en particulier propose de créer une chambre socio-économique issue des conseils, à la Diète. Ce qui est contradictoire avec la fin du monopole du commerce extérieur.

« Pour durer l'autogestion doit avoir sa propre représentation dans la Diète et dans les conseils du peuple »

(Conseil de l'entreprise « 1er Mai », Lodz)

S'il n'est pas un meilleur régulateur central de la production, le marché n'est pas non plus le seul possible. Une autre voie existe, comme en témoigne la généralisation des conseils de coopération des conseils de travailleurs au niveau régional ainsi que les réunions interrégionales des délégués des conseils. Le mouvement autogestionnaire s'est déjà engagé sur cette voie. *« Il n'est pas sorcier d'imaginer* — expliquait Michal Kawecki de Szczecin, dans un rapport à la conférence nationale sur les conditions de travail tenue à Lublin le 13/9/1981 — *que les liens dont on parle seraient le premier pas vers une authentique coopération entre les entreprises et en même temps le début d'une réelle planification centrale socialisée. »* C'est également ce qu'avancent certains conseils de travailleurs : ainsi celui de l'entreprise WZPB « 1er Mai » de Lodz : *« L'autogestion pour durer doit avoir sa propre représentation dans la Diète et dans les Conseils du peuple (chambres autogestionnaires) »* et *« l'autogestion doit avoir le droit de créer des commissions de coopération régionales et nationale des conseils de travailleurs »*. (14) Le texte cité conclut : *« La prise dans nos mains des affaires économiques, en accord avec les exigences du système social, créé aujourd'hui l'unique chance. Ne pas l'utiliser serait la plus grande erreur de notre pays ruiné. »*

Cela signifie-t-il que des conseils de coordination au niveau régional et national, élus et révocables, limiteraient l'autonomie des conseils de fabrique ? Certains conseils de coopération régionale ont voulu prendre les devants : *« Nous ne sommes et ne voulons pas être une organisation économique s'occupant de la coordination de l'activité de gestion des conseils d'entreprise. Nous ne sommes pas une super-direction, ni un conseil situé au-dessus des conseils de fabrique et limitant en quoi que ce soit leur autonomie (15). »*

Une telle approche nous semble irréaliste : tout comme la KKP, prévue comme un lieu d'échange d'expériences, sans pouvoir de direction, a été obligée de se transformer en une réelle direction nationale du syndicat indépendant (et cela se faisant de manière pragmatique, la démocratie interne a pu en souffrir à certains moments), les conseils régionaux et le conseil national seront obligés de prendre des décisions qui engageront l'ensemble des conseils. Il en sera ainsi parce que nombre de questions ne peuvent être résolues au niveau de l'entreprise, mais engagent des secteurs plus larges de la société. Si, par exemple, l'organisation des transports en commun d'une ville est décidée uniquement en fonction des désidérata des travailleurs de l'entreprise de transports, il est à craindre que les besoins de certaines communautés urbaines ou de certaines entreprises, décentrées par rapport aux flux généraux de la ville, seront oubliés. Si les travailleurs du secteur énergétique sont les seuls à décider des investissements dans ce secteur, on risque fort d'aboutir à une inadéquation entre les besoins réels de l'ensemble du pays et le potentiel energétique. Si, enfin, les entreprises décident seules de leur production, nous risquons de voir se répéter à l'infini l'exemple des usines

de chaussures déjà cité. Il n'existe que deux possibilités pour éviter de telles incohérences :

— les conseils, centralisés verticalement et horizontalement, qui prendront les décisions au niveau où elles peuvent être appliquées (réunions des représentants des conseils d'usine et de quartier, selon le type d'investissement et son échelle, dans l'exemple de l'énergie ; réunions des représentants des conseils situées sur l'aide potentielle de la distribution des produits d'une usine donnée), etc. ;

— ou bien des décisions seront prises en dehors des conseils, loin de leur contrôle, ce qui est finalement une négation de leur autonomie.

C'est pourquoi les décisions prises en commun et s'imposant à tous ne sont pas une limitation mais au contraire une garantie de l'autonomie des conseils de fabrique. La délégation des pouvoirs (aux délégués pour les conférences) est certainement un danger. Mais, aujourd'hui, la technique moderne, mise au service de l'homme, rend possible une participation de chacun à un degré jamais atteint dans la prise des décisions. En août 1980, à Gdansk, les délégués au MKZ enregistraient les discussions, que tous les travailleurs pouvaient écouter. Ainsi, ils contrôlaient à postériori le comportement de leurs délégués, et pouvaient les révoquer s'ils considéraient que ces délégués n'avaient pas rempli leur mandat. Mais cette possibilité de contrôle est décuplée lorsque les travailleurs disposent du pouvoir dans toutes les sphères de la vie sociale et économique. Toutes les discussions régionales peuvent être diffusées en direct par la télévision dans la région concernée. Les travailleurs, regroupés en assemblée générale, le conseil de chaque usine, de chaque quartier, peuvent en suivre le déroulement. Et si le délégué se comporte de manière contradictoire avec son mandat, il suffit de téléphoner pour le rappeler à l'ordre. Les techniques modernes — malheureusement encore peu répandues en Pologne — permettent de décupler ces possibilités en rendant possible l'intervention, sur un écran dans la salle de réunion, de tout membre d'un conseil de base.

Autre chose sont les conditions politiques de fonctionnement d'un tel système. Pour que la démocratie soit réelle, il ne suffit pas que les délégués soient élus sans contrainte aucune. Il faut qu'ils le soient sur la base de choix clairs pour tous. Cela ne pose pas de problèmes insolubles, quand la décision concerne le fonctionnement d'un atelier, ou le réseau d'autobus d'une ville. C'est beaucoup plus difficile quand il s'agit de décider du plan économique d'ensemble pour les cinq ans à venir, ou pour plus longtemps. De tels choix, pour être démocratiques, nécessitent une information complète : le projet de l'Agence nationale des actualités ouvrières (KARA), présenté par Jozef Kusmierek — lors de la réunion nationale sur l'autogestion organisée par le « réseau » à Gdansk le 8 juillet 1981 — est un premier pas vers la création d'un tel système d'information (16). Cela nécessite également qu'il y ait pluralité des projets, présentant de façon simple les différentes alternatives du développement économique (par exemple : on décide de privilégier la réduction du temps de travail, et la consommation s'en ressent, ou bien on investit plus dans l'agriculture et on limite d'autres secteurs, etc.).

Si l'élaboration détaillée des plans d'ensemble implique une connaissance approfondie des mécanismes économiques et sociaux, nécessitant le travail de spécialistes (experts), les choix principaux peuvent être présentés de manière intelligible pour tous (17). S'ils échappent des mains des travailleurs organisés dans les conseils, ces choix signifieront une limitation considérable de l'autonomie des conseils et, partant, leur mort lente. Pour que de tels plans voient le jour, il est indispensable que les travailleurs et les conseils défendant des points de vue analogues puissent se regrouper.

Que ces regroupements prennent le nom de tendance, de clubs, de fractions, de mouvements, de partis, importe peu (c'est pourquoi il est impensable, par un décret quelconque, de limiter la création de telles structures). Leur existence conditionne la possibilité pour les travailleurs de choisir, c'est-à-dire conditionne la démocratie des décisions et, partant, l'autonomie des conseils et leur existence même.

La réalisation d'un tel projet implique le renversement du pouvoir de la bureaucratie non seulement dans l'entreprise, mais dans l'Etat. Le choix n'est donc pas entre l'autonomie de l'entreprise et la centralisation des conseils. Il faut choisir soit la « socialisation de l'entreprise » ce qui signifie la socialisation de l'ensemble du processus des choix économiques (c'est-à-dire du ou des plans), et donc la « socialisation de l'Etat », soit l'abandon de toute perspective autogestionnaire, en laisant les leviers centraux inchangés aux mains de la bureaucratie.

(14) « Les chances du durer des conseils de travailleurs — organes d'autogestion du personnel dirigeant l'entreprise du point de vue économique. » Tract, Lodz, 20.7.81.

(15) « Déclaration idéologique-programmatique du comité constitutif du conseil de coopération de l'autogestion ouvrière de la région de Lodz » (projet).

(16) Pour une présentation plus large de ce projet, lire « La véritable information peut être un châtiment » (KARA signifie châtiment en polonais..). J. Kusmierek, in « Solidarnosc Dolnoslaska », n° 30/34. Intervention lors de la première réunion nationale des délégués des conseils à Gdansk le 7.7.81.

(17) En disant que « chaque cuisinière doit pouvoir diriger l'Etat », Lénine ne disait pas autre chose... ce que ses successeurs se sont empressés d'oublier !

La centralisation des conseils ouvriers prépare la confrontation avec la bureaucratie et son renversement

La perspective autogestionnaire comporte le risque, très probable, d'une confrontation totale avec la bureaucratie. Mais ce risque existe de toute façon, les projets de réforme économique n'étant pas — tels qu'ils ont été présentés — acceptables pour la bureaucratie : *« S'il y a accord complet entre les projets — le projet social et le projet gouvernemental — il n'y aura pas de problèmes. Mais s'il y a un désaccord substantiel, ce qui est probable, il faut utiliser la tactique de la grève active (...) Le risque d'une totale confrontation apparaît alors (18). »*

Il est important que les travailleurs abordent cette échéance avec la meilleure préparation, avec un projet aussi clair que possible sur le fonctionnement de l'économie et de l'Etat, une fois cette confrontation résolue de manière positive. Cela est vital pour l'avenir de la future République des conseils car, si elle peut compter sur la sympathie, voire le soutien actif des travailleurs du monde entier, elle sera confrontée à l'hostilité de tous les « vieux pouvoirs » du monde, qu'il s'agisse de la bureaucratie du Kremlin ou de la bourgeoisie internationale.

La première session du 1er Congrès de Solidarité exprimant l'aspiration démocratique de toute la société, s'est prononcée pour des élections libres à la Diète et aux conseils populaires. Il est évident que la réalisation de telles élections règlerait une fois pour toutes la discussion sur le « rôle dirigeant du POUP » (19), en le privant de la majorité à la Diète. Cette revendication est donc grosse de danger de confrontation avec la bureaucratie, si elle ne reste pas sur le papier mais devient un des buts que le syndicat tentera de réaliser. Juste dans son principe, elle semble pourtant difficile à réaliser : soit Solidarité pousse à ce que le gouvernement organise de telles élections, et il recevra en retour une floppée d'insultes et d'accusations de la part des médias aux ordres (ce qui, cependant, dans certaines conditions, peut être utile pour démontrer dans la pratique, aux yeux de tous, que le gouvernement n'a que faire des principes de la Constitution, dont l'article premier stipule que *« dans la RPP le pouvoir appartient au peuple travailleur des villes et des campagnes »* !), soit il l'organise lui-même les structures syndicales organisant seules les travailleurs et la société contre les forces répressives de l'autre camp. La centralisation démocratique des conseils de fabrique, de village, de quartier, avec ses structures régionales et culminant dans un Parlement des conseils (une chambre autogestionnaire) permettrait d'aborder une telle confrontation dans de meilleures conditions : car cette organisation de l'ensemble de la société, à tous les niveaux, permet aux travailleurs de prendre et d'exercer immédiatement le pouvoir.

Cette dimension est présente dans les thèses élaborées par certaines directions régionales de Solidarité. Selon celle de Lodz : *« Pendant la grève active la coordination de l'économie sera assurée par le groupe de travail de la commission économique (20) élargie. »* Il est évident que, si la grève active se prolonge, une coordination au niveau de la seule région sera insuffisante, qu'une coordination nationale sera nécessaire, que celle-ci devra, pour que la grève réussisse, remplacer peu à peu toutes les structures étatiques nationales qui assuraient une telle coordination jusqu'ici et qui seront paralysées par la grève : cette coordination nationale deviendra ainsi de fait le gouvernement provisoire de la nouvelle république autogérée. Est-il nécessaire de souligner que toutes les structures préexistantes à la grève active, qui auront déjà assuré la coopération des conseils des travailleurs et qui auront accumulé une expérience dans ce domaine, représenteront autant de garanties pour la victoire de cette grève ?

Ce qui précède peut paraître ambitieux, difficile à réaliser dans la situation géopolitique de la Pologne. Ça l'est ! Mais il n'existe pas d'alternative, si ce n'est la poursuite de la crise économique et sociale, son aggravation, à court terme le froid et la famine, et à plus long terme la disparition de tous les avantages acquis par les travailleurs depuis août 1980, la division de leurs rangs et la destruction de Solidarité et des conseils ouvriers par la bureaucratie. Avons-nous vraiment le choix ?

Le 22/9/1981

(18) « Proposition de programme de praesidium de Solidarité de la région de Lodz pour le 1er Congrès de Solidarité.

(19) Introduit dans la Constitution par Gierek, sans consultation et malgré les protestations de larges secteurs de la société (40 000 signatures recueillies sur diverses pétitions, selon K. Pomian).

(20) Il s'agit d'une commission créée auprès de la direction régionale de Solidarité à Lodz par des responsables syndicaux et les représentants des conseils, aidés par des experts.

EDITORIAL

YVES MOREAU

L'EPREUVE POLONAISE

TANT de liens nous unissent à la Pologne qu'il est bien normal que les nouvelles de Varsovie soient accueillies chez nous avec un intérêt passionné.

L'amitié franco-polonaise, rappelons-le, est fondée pour une large part sur le respect que, tout au long de l'Histoire, les Français ont éprouvé pour la souveraineté nationale du pays de Kosciuszko et de Dombrowski, de Chopin, de Mickiewicz et de Marie Curie. Souveraineté tant de fois foulée aux pieds, notamment par les chevaliers teutoniques, le roi de Prusse, le tsar et l'Allemagne nazie. Souveraineté reconquise en 1945, par les sacrifices et les victoires des résistants polonais, de l'Union soviétique et de leurs alliés.

Dans les nouvelles épreuves que traverse la Pologne, il faut avant tout souhaiter que les Polonais eux-mêmes, sans aucune ingérence étrangère, résolvent les graves problèmes qui se posent à eux.

Ouverte il y a quinze mois, la crise actuelle n'a jusqu'ici entraîné aucune effusion de sang. A la différence de la tragédie de décembre 1970, l'esprit de concertation avait prévalu sur la Baltique en été 1980. Et nous avions alors salué ici même la volonté de renouveau démocratique qui se faisait jour.

Mais, gravement traumatisé par les événements, le Parti ouvrier unifié polonais n'a pas su ou pas pu, à cette époque, réaliser les réformes profondes et audacieuses qu'attendait le pays. Il a souffert lui aussi du désarroi général et est resté en quelque sorte paralysé lorsque ont surgi de nouveaux et interminables conflits.

Et surtout les excès de « Solidarité » ont ruiné l'espoir qui était né. S'ajoutant aux erreurs commises dans les années 70, ils ont désorganisé l'économie, créé un état de pénurie, de désordres et de grèves permanentes. Ils ont attisé une tension que la réunion de la commission nationale de « Solidarité », à Gdansk, ces tout derniers jours, a porté à son paroxysme.

Les comptes rendus de l'agence France-Presse sont, à cet égard, édifiants. Voici quelques-uns des propos qu'ils rapportent.

Un responsable de « Solidarité » en Silésie : « Aucune idée d'entente inspirée par le Parti ne devrait être acceptée. »

Un responsable de « Solidarité » à Varsovie : « Il est temps de cesser de négocier avec le gouvernement. »

Enfin Associated Press note qu'à Gdansk, un autre dirigeant de « Solidarité » s'est écrié que le moment arrivait où il faudrait « dégainer les épées ».

Refus de l'entente nationale inlassablement proposée par les communistes polonais, refus de tout dialogue, appels à la lutte armée et à la subversion — il ne s'agissait pas de simples excitations verbales : déjà « Solidarité » a constitué, ces jours derniers, des milices ; elle a même décrété, dans certaines usines, l'interdiction de toute activité communiste.

Et ces préparatifs devaient déboucher sur l'organisation d'une journée dite de protestation nationale, à l'issue de laquelle un nouveau gouvernement devait être proclamé.

Certains responsables de « Solidarité » ont tenu, dimanche, à Gdansk, non point des discours syndicaux, mais un langage de guerre civile.

Samedi soir, la Pologne apparaissait sous le coup d'un péril imminent et mortel.

Le chef du gouvernement, le général Jaruzelski, n'a sans doute pas tort de dire que les mesures adoptées dans la nuit de samedi à dimanche étaient celles de la dernière chance.

Mesures exceptionnelles, mais dont Jaruzelski a fixé lui-même les limites. Les restrictions apportées à l'exercice des libertés doivent être temporaires, a-t-il dit. La grève, selon lui, demeurera un « droit imprescriptible ». Plus généralement, il exprime la conviction qu'« aucun grand problème polonais ne peut être résolu à longue échéance par la force ». Le souci déterminant est d'éviter l'affrontement.

Autant d'éléments dont ne veulent manifestement tenir aucun compte ceux qui, chez nous, comme MM. Chirac ou Bergeron, affichent une irritation dont on peut se demander si son motif inavoué n'est pas que les Polonais se mêlent de régler eux-mêmes leurs propres affaires.

Ce n'est pas aider les Polonais que d'appeler à des démonstrations irresponsables. Pour ne favoriser aucun des périls qui menacent la Pologne, le respect de sa souveraineté nationale, la non-immixtion sont indispensables.

Jean-Paul II n'a que trop raison de rappeler qu'« il y a eu déjà trop de sang versé en Pologne, particulièrement au cours de la dernière guerre, pour qu'on en verse encore ». Et plusieurs gouvernements européens, dont le nôtre, par la voix de Claude Cheysson, ont fait savoir qu'ils s'en tiendraient au principe de la non-ingérence.

Il importe en effet, comme l'a souligné Georges Marchais, de s'abstenir de toute initiative pouvant gêner la recherche d'une issue pacifique à la crise.

Oui, souhaitons que les Polonais, sans épreuve de force intérieure et sans ingérence étrangère, parviennent à surmonter les dangers, et que vienne alors vraiment pour leur pays l'heure du renouveau.

Y. M.

Première réaction du PCF au coup de Jaruzelsky : cet éditorial de « l'Humanité » du 14 décembre.

Le PCF, à travers les « une » de l'Humanité

ORGANE CENTRAL DU

LES TRAVAILLEURS FRANÇAIS ET LA POLOGNE

RAISON ET RESPONSABILITÉ LES PLUS FORTES

En France, échec du mot d'ordre de grève souligne la CGT

A Varsovie, le Conseil militaire envisage une levée progressive de l'état d'urgence dans certaines régions

GEORGES MARCHAIS REAFFIRME LA POSITION DU PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS

POLOGNE : NE PAS ENTRAVER UNE ISSUE PACIFIQUE ET DEMOCRATIQUE

Selon les agences de presse, la journée d'hier s'est déroulée sans incident notable

Georges Séguy : la CGT n'entend pas mettre de l'huile sur le feu

TÉMOIGNAGE

« Je reviens de Varsovie »

Notre envoyé spécial Jacques Estager confirme :

« Les Polonais veulent éviter les affrontements

La volonté majoritaire est à l'entente nationale. »

TURQUIE

Dossier

LA NATIONALISATION DE L'ENSEIGNEMENT

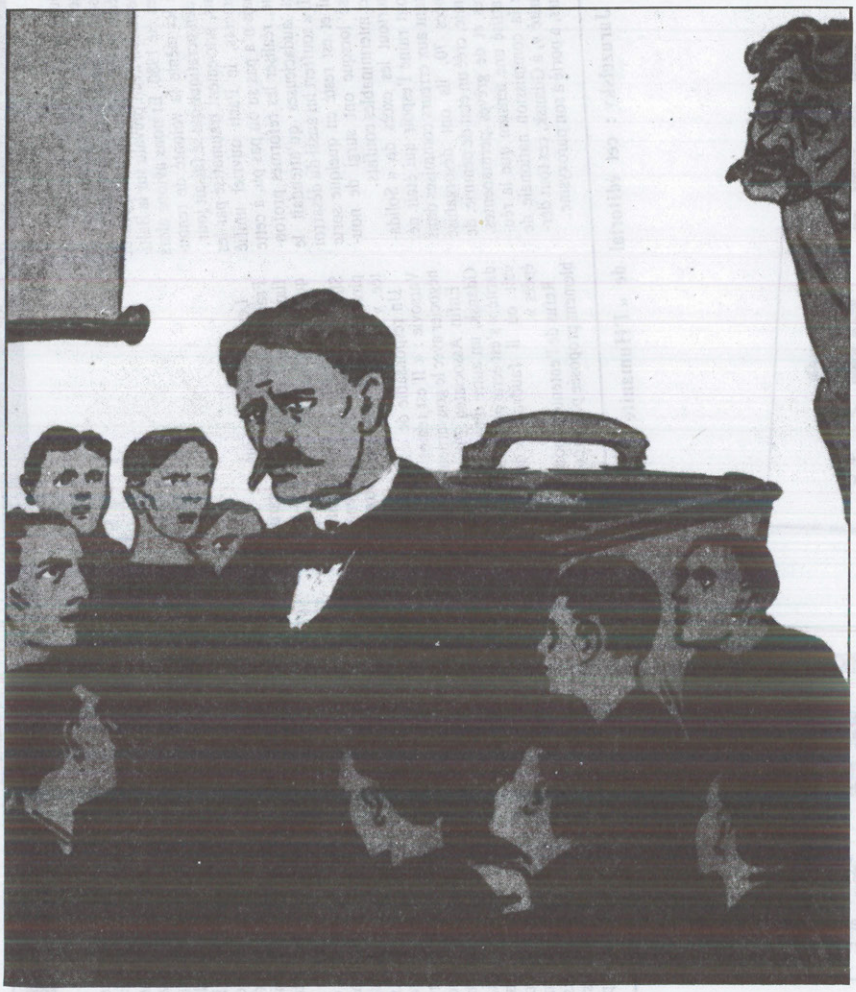

Illustration évoquant la révocation de l'instituteur Nègre, un des fondateurs du syndicalisme enseignant, en 1907. Briand, ministre de l'Institution publique du ministère Clemenceau, apparaît au fond. Légende :

LA DERNIERE CLASSE — Mes pauvres enfants, vous êtes le travail. Armez-vous contre le capital.
BRIAND — Halte-là ! Vous êtes révoqué.

COINCIDENCE : la gauche arrive au pouvoir à temps pour célébrer le centenaire des lois laïques. L'ancienne majorité avait commencé à fêter cet anniversaire à sa façon. On a entendu l'ex-ministre de l'Education, Beullac, définir la laïcité de Jules Ferrry *« qui gouvernait au centre »* comme le refus des fanatismes, comme la défense des valeurs communes et des institutions de notre société. On a même vu le secrétaire général de l'enseignement catholique saluer la tolérance de Ferry, son respect du pluralisme.

Il faudrait comprendre que le combat laïque date un peu, voire qu'il constitue une diversion : cette idée est présente dans le PS et le PC et au gouvernement.

Certes il faut montrer ce qui a changé, dégager la signification actuelle des positions laïques. Mais rappelons d'emblée que si Ferry était adversaire du monopole, il n'admettait en aucune façon *« la théorie des écoles libres subventionnées par l'Etat »*. C'est la question précise et immédiate qui est posée au gouvernement : faut-il admettre que l'Etat finance un réseau scolaire contrôlé à 93 % par la hiérarchie catholique ? Et qu'il finance des centres patronaux ?

Ce dossier devrait être complété pour ce qui est de l'enseignement professionnel et de la formation permanente en particulier : sont concernées en effet toutes les structures de formation qui sont subventionnées par l'Etat et par les diverses taxes dont le patronat garde la libre disposition, alors qu'il s'agit d'impôts, donc de fonds publics. Il a été constitué en fonction de l'objectif immédiat suivant : la nationalisation des structures d'enseignement recevant des fonds publics.

Cent ans d'école laïque

QUAND Ferry entreprend son œuvre scolaire, la grande majorité des enfants, garçons ou filles passe déjà, plus ou moins assidûment, par une école. Sur ce terrain de la fréquentation, Ferry doit achever par l'obligation et la gratuité ce qui est largement entamé. Il faut dégager des crédits, recruter et former des maîtres, élargir les programmes. Tout ceci est important ; mais le débat qui s'engage dans les années 1880 ne porte par vraiment là-dessus : il concerne l'orientation idéologique et le contrôle, la laïcisation et la « républicanisation ».

Un bref rappel s'impose pour situer l'enjeu : février 1848, c'est la « belle révolution », la révolution de la « sympathie générale » ; juin 1848 : c'est l'insurrection des ouvriers parisiens contre la fermeture des ateliers nationaux, et l'écrasement de cette insurrection ; c'est la *« révolution haïssable, la révolution répugnante, parce que la chose a pris la place de la phrase... »* (Marx). La bourgeoisie et les catholiques sont saisis d'une véritable panique ; ils veulent à tout prix barrer la route à la subversion. C'est l'alliance de l'autel et de la propriété. Il faut des responsables : ce sont les instituteurs. Thiers explique que l'enseignement primaire doit servir à défendre la société contre la révolution. *« Je demande formellement autre chose que ces détestables petits instituteurs laïques ; je veux des frères, bien qu'autrefois j'aie pu être en défiance contre eux... je demande que l'action du curé soit forte, beaucoup plus forte qu'elle ne l'est, parce que je compte beaucoup sur lui pour propager cette bonne philosophie qui apprend que l'homme est ici pour souffrir, et non cette autre philosophie qui dit au contraire à l'homme : jouis... »*

Alors une première mesure est prise : l'épuration du corps des instituteurs. Près de 4 000 sur 37 000 furent révoqués. Puis c'est le vote de la loi Falloux, le 15 mars 1850 ; l'Eglise n'obtint pas tout ce qu'elle réclamait — elle réclamait tout l'enseignement ! — mais elle obtint beaucoup. On lui accorde la « liberté » de l'enseignement secondaire. Elle est représentée au conseil supérieur de l'instruction publique, et à tous les échelons, au département en particulier. En fait, l'instituteur est étroitement subordonné au curé dont il est le sacristain. L'article 1er du règlement type est ainsi rédigé en 1851 : *« Le principal devoir de l'institution est de donner aux enfants une éducation religieuse et de graver profondément en leurs âmes le sentiment de leurs devoirs envers Dieu, envers les parents... »* Flaubert, dans *Bouvard et Pécuchet* met en scène l'instituteur Petit menacé de mutation par l'abbé Jeuffroy pour une heure de catéchisme écourtée et manque d'assiduité à la messe. L'instituteur perd l'inamovibilité de fait qu'il avait acquise depuis la loi Guizot (1833). Les communes sont autorisées à recruter des frères ou des religieuses comme maîtres et maîtresse de l'école publique. Pour les frères, le brevet de capacité est remplacé par le certificat de stage, délivré par leur congrégation. Pour les religieuses, il suffit de la lettre d'obédience délivrée par la supérieure de la congrégation. Enfin, l'Eglise n'hésite pas à ouvrir des écoles « libres » là où les communes ont fait appel à des instituteurs laïques et où les conditions sont favorables pour organiser la concurrence. Par ailleurs, les Ecoles normales ont été frappées au même moment.

L'enseignement catholique se développe vivement pendant la première partie du Second Empire, jusque vers 1860. La situation tend à se renverser sous l'Empire libéral, en particulier quand l'affaire d'Italie — la question de Rome et du pape contre l'unité italienne — brouille Napoléon III et l'Eglise catholique. Le ministre Duruy (1863-1869) prend des mesures en faveur de l'enseignement public, pour l'enseignement secondaire des jeunes filles, contre le remplacement d'instituteurs laïques par des congréganistes... Un mouvement pour l'instruction, pour l'instruction publique, s'affirme. Jean Macé crée la Ligue de l'enseignement (1866).

« Pour la patrie, par le livre et par l'épée »

En 1880, 39 000 religieuses « éduquent » plus de la moitié des filles qui fréquentent une école primaire. On compte pour les garçons 12 000 frères, et 40 000 maîtres laïques. L'Eglise contrôle la moitié de l'enseignement secondaire.

L'œuvre de Ferry, c'est d'abord la suppression et le remplacement de nombreuses clauses de la loi Falloux. Mentionnons l'essentiel, en particulier pour ce qui concerne l'enseignement primaire.

Dossier

Une loi adoptée en février 1880 exclut du Conseil supérieur de l'Instruction publique les ministres des cultes. Ce conseil n'est plus formé que de membres de l'enseignement. Cette mesure fait de l'Université, selon Ferry, *« un corps vivant, organisé et libre »*. C'est un premier coup décisif porté au système issu de la loi Falloux.

Cinq lois essentielles concernent le primaire :
— 9 août 1879 : loi obligeant les départements à créer dans un délai de quatre ans une Ecole normale d'institutrices. (67 départements sont concernés).
— 16 juin 1881 : la gratuité est votée, la même loi exige pour tous les maîtres le brevet de capacité.
— 28 mars 1882 : c'est l'obligation, et la laïcité des programmes. C'est la loi qui a rencontré la plus vive opposition, au Sénat en particulier.
— 30 octobre 1886 : la loi laïcise le personnel, tous les instituteurs publics congréganistes doivent être remplacés par des laïques dans un délai de cinq ans, et les institutrices au fur et à mesure des vacances de postes.
— Enfin, en 1889 : les instituteurs(trices) deviennent fonctionnaires de l'Etat.

Pour l'enseignement secondaire, la création la plus importante est celle des lycées et collèges de jeunes filles. La loi déposée par Camille Sée est votée le 21 décembre 1880. Le but est de mettre fin *« au divorce intellectuel et moral dans le mariage »*, de donner *« des compagnes républicaines aux hommes républicains »*.

Quelle est la portée de cette « œuvre scolaire » des républicains dans les années 1880 ? 1877 a été l'année tournant : c'est l'échec de l'ultime tentative de restauration monarchique. Les républicains sont maintenant majoritaires dans le pays. Reste à consolider et étendre la victoire, à réaliser le programme de libertés démocratiques, de laïcité de l'école et de l'Etat. Les républicains « opportunistes » qui sont majoritaires maintiennent toutefois le budget des Cultes et le Concordat dont les radicaux — l'extrême gauche au Parlement — voulaient la suppression ; les « opportunistes » y trouvent un moyen de pression non négligeable sur l'Eglise ; Ferry veut avancer prudemment, pas à pas, d'une façon qui paraît timorée, même à P. Bert. Ferry se décrit comme *« l'élu d'un peuple qui fait des reposoirs, qui tient à la République, mais qui ne tient pas moins à ses processions »*.

Ce qui fait vraiment l'unité des républicains, c'est la volonté de laïciser l'Etat. Ils se situent dans la fidélité à la Révolution française, dont la grande passion était, selon Ferry, *« d'avoir constitué cet Etat laïque..., d'avoir enlevé au clergé... son rôle de corps de l'Etat »*.

Le clergé est le plus redoutable adversaire de la République ; la religion est le ciment des « valeurs » de l'Ancien Régime, « valeurs » dont la plus dangereuse pour le pouvoir est le refus de la République. Il est décisif d'affaiblir l'influence du clergé, en particulier l'influence politique. Une priorité : arracher l'école publique au contrôle de l'Eglise.

Les « opportunistes » disposent de relais, de points d'appui pour cet objectif : il y a la franc-maçonnerie à laquelle appartient Ferry, intronisé le 5 août 1875 à la loge de la Clémente-Amitié, en même temps que Littré. Le discours prononcé à cette occasion est une belle profession de foi « positiviste ». L'orateur considère que la morale théologique (religieuse) est un cadavre : *« Vous comprenez en effet le danger d'attacher la société moderne à des dogmes vermoulus, c'est comme si vous attachiez un corps vivant à un cadavre, dans quelque temps tout serait corrompu, il ne resterait plus rien... »* Alors il faut une nouvelle morale positive. Il faut aussi mentionner la Ligue de l'enseignement de Jean Macé, qui est passée de 18 000 à 60 000 adhérents entre 1870 et 1877. Elle a une assez large assise sociale, en particulier dans les « classes moyennes » et touche aussi certaines couches de la classe ouvrière.

L'œuvre scolaire de la Troisième République, c'est d'abord la séparation de l'école publique et de l'Eglise. Il importe de fonder l'unité nationale sur de nouvelles bases, sur l'attachement à la République, et — c'est inséparable pour les républicains de ces années 188 0 — sur le patriotisme et le nationalisme. La formule est célèbre : *« La République a fait l'école, l'école fera la République. »* Ce qui donne alors à la question une telle dimension passionnelle, c'est l'enjeu proprement politique, la question du régime. Il y a, toute proche, la tentative de restauration monarchique dans laquelle l'Eglise était profondément engagée, il y a aussi la défaite de 1870. La devise de la Ligue de l'enseignement mérite d'être rappelée : *« Pour la patrie, par le livre et par l'épée. »* Ferry l'a dit et répété : *« Oui, messieurs, il y a un parti catholique qui n'est qu'un parti politique et qui a inscrit sur son drapeau : contre-révolution ! Mort à la République ! C'est contre celui-là que nous nous défendons. »* Il rappelle qu'il a promis la neutralité sur les questions religieuses, mais certainement pas sur le plan politique, non pas au sens de la politique d'un parti, mais au sens où il faut faire aimer la République. Il avait exprimé la même idée dans son célèbre discours sur l'égalité d'éducation, salle Molière, le 10 avril 1870 : *« Les évêques le savent bien : celui qui tient la femme ; celui-là tient tout, d'abord parce qu'il tient l'enfant, ensuite parce qu'il tient le mari ; non point peut-être le mari jeune, emporté par l'orage des passions, mais le mari fatigué ou déçu par la vie. C'est pour cela que l'Eglise veut retenir la femme, et c'est aussi pour cela qu'il faut que la démocratie lui enlève. »*

La nouvelle école est définie comme une école

neutre vis-à-vis des religions positives. Le « parti catholique » mène une vigoureuse offensive pour que les devoirs envers Dieu soient inscrits dans la loi. Ferry accepte de les maintenir dans les programmes, mais refuse toute mention dans la loi. Mgr Freppel, évêque d'Angers, prophétise à la Chambre que d'un enseignement *« où il ne sera question ni de Dieu, ni du Christ, ni de la Bible, ni de l'Evangile, ni de tout ce qui fait l'honneur et la force du genre humain, il ne sortira que des générations inférieures et abaissées ». « L'école sans Dieu, c'est l'école contre Dieu. » « Le silence équivaut à la négation. »* On craint beaucoup, du côté des catholiques, que la foi ne résiste pas à un enseignement neutre sur le terrain religieux. En fait, la « déchristianisation » est déjà bien avancée... mais c'est caché.

Au Sénat, le duc de Broglie (famille de Broglie) demande que l'instituteur — qui garderait inviolable le secret de sa conscience et de sa vie privée — se fasse le remplaçant du père ou de la mère de famille dans l'enseignement religieux. Il veut mettre l'autorité du maître et de l'école du même côté que l'autorité religieuse. Il réclame la présence de l'instituteur à l'église et la récitation du catéchisme dans la classe. L'instituteur doit penser que *« l'avènement du christianisme a été l'acte émancipateur qui a brisé les fers, relevé la dignité du pauvre, changé tous les pivots et l'axe moral de la société ».* Le sénateur spiritualiste Jules Simon se porte au secours des catholiques : *« Nous désirons le nom de Dieu dans la loi pour nous ; nous le désirons aussi, messieurs, pour les simples et pour les déshérités... Nous le demandons pour nos soldats et nous croyons que quand nous disons à un homme : "marche au devant de la mitraille !", il est bon de pouvoir lui dire que Dieu le voit. »*

Ferry a répondu au duc de Broglie que l'instituteur ne devait pas être *« le répétiteur forcé et obligé du catéchisme et de l'histoire sainte. »* Demander à l'instituteur de faire répéter le catéchisme, c'est inévitablement le faire tomber sous le contrôle du curé ; l'instituteur doit être indépendant : la sécularisation de l'école, c'est la condition de la liberté de conscience. *« Les question de liberté de conscience ne sont pas des questions de nombre, mais de principe. »* Elles exigent la sécularisation de l'instruction publique.

Séparer l'école de l'église et de la religion, c'est aussi affirmer une nouvelle conception de l'enseignement, il faut affranchir les consciences de l'« esprit rétrograde ». L'école laïque s'affirme comme l'école de la raison et de la science dont on attend le progrès indéfini. La nouvelle idéologie trouve son inspiration dans le positivisme, et aussi dans le protestantisme libéral. Buisson, le directeur de l'enseignement primaire de 1879 à 1896 a bien défini l'objectif de former des esprits « libres » : *« Il n'y a pas d'éducation libérale là où l'on ne met pas l'intelligence en face d'affirmations diverses, d'opinions contraires, en présence du pour et du contre, en lui disant : compare et choisis toi-même ! »* Il a aussi dégagé l'idéal qui inspire la morale de l'école primaire : *« Dégager du christianisme traditionnel et intégral une sorte d'évangile, une religion laïque de l'idéal moral sans dogmes, sans morale et sans prêtres. »* L'influence des protestants libéraux a été grande pour définir l'orientation de cet enseignement. Ce qui est enseigné en fait est une sagesse pratique qui met en valeur le travail, l'épargne, l'économie, l'hygiène, la sobriété. Il faut évidemment consolider la nouvelle société bourgeoise, industrielle, son ordre, ses hiérarchies... Faut-il rappeler que l'extrême gauche politique est constituée par les radicaux, que le mouvement socialiste a été écrasé avec la Commune et qu'il n'existe pas un mouvement ouvrier capable de défendre efficacement un point de vue indépendant.

Enfin, les républicains « fondateurs » sont persuadés que l'école va être un très puissant instrument de promotion sociale et d'égalisation des chances : cette promotion doit être essentiellement assurée par le primaire supérieur... Les deux réseaux — le primaire et le secondaire avec les petites classes des lycées — restent complètement séparés. Il faudra attendre la fin de la guerre 1914-18 pour que se développe la revendication d'école unique, de tronc commun. Le point de vue exprimé par Allain-Targé sous l'Empire est très partagé : *« La diffusion des Lumières mettrait fin à l'inégalité dans les rapports sociaux. »*

Il faut rappeler que l'Eglise catholique s'est divisée sur la tactique à adopter face aux lois laïques. Certains préconisaient la résistance à outrance, à l'exemple de la Belgique où les évêques avaient interdit aux catholiques d'envoyer leurs enfants à l'école communale sous peine d'excommunication et avaient imposé la création d'écoles catholiques dans toutes les paroisses à la suite du vote de la loi Frère-Orban (juillet 1879) écartant le clergé de l'enseignement et excluant l'instruction religieuse du programme. Mais, en France, les catholiques n'ont pas la même capacité de mobilisation ni la même puissance politique. De plus, le pape Léon XIII est très soucieux de préserver les avantages du Concordat et de rester en bons termes avec une puissance coloniale comme la France, aspect décisif pour les « missions ».

L'œuvre de Ferry

Comment apprécier cette œuvre scolaire ? L'introduction du livre de morale de Paul Bert, mis à l'index par l'Eglise, éclaire bien un aspect de l'orientation laïque des années 1880 : *« Les sciences imprègnent profondément l'esprit des idées de règle, de loi, d'évolution, destructives des idées de caprice, de miracle, de révolution... Quand il (l'enfant) ne croira plus au miracle, il n'attendra plus rien du coup d'Etat, venant du pouvoir ou venant de la rue. »*

Former des républicains « patriotes », instruits et respectueux des lois et valeurs du régime, échappant à l'influence de l'Eglise, tel est le but fondamental.

Il faut souligner les trois pas en avant réalisés alors dans le domaine scolaire :

— Avec l'obligation et la gratuité (qui constituent une protection contre l'exploitation de l'enfance), la « scolarisation » s'achève, l'instruction se développe. On peut mentionner l'absence de mesures pour l'enseignement professionnel ; rappeler aussi que cette école contribue à la reproduction sociale et n'assure la promotion sociale que d'une minorité. Reste le progrès de l'instruction.

— Il y a le recul de l'influence de l'Eglise. Certes l'Etat républicain se pose en éducateur, cherche à imposer ses valeurs. Mais il y a le recul des conceptions les plus autoritaires, les plus réactionnaires, les plus

Dossier

dogmatiques. Marx commentait ainsi l'œuvre scolaire de la Commune : *« En écartant l'élément religieux et clérical, la Commune a pris l'initiative d'émanciper intellectuellement le peuple. »* Il ajoutait que la Commune n'avait pas eu le temps de construire une nouvelle école. Faut-il préciser que cette école aurait été différente de celle des républicains opportunistes.
— Les instituteurs et institutrices (fait remarquable) deviennent fonctionnaires de l'Etat. Il faudra une lutte difficile pour combattre l'autoritarisme des directeurs, conquérir le droit syndical. Mais les conditions sont créées pour de tels combats.

Les progrès sont nets ; cela ne doit pas conduire à défendre cette œuvre telle quelle ! La classe ouvrière ne manque pas de griefs majeurs vis-à-vis de cette école.

Après une période d'accalmie pendant laquelle les lois laïques entrent lentement dans la réalité, c'est à nouveau la tension entre le gouvernement et l'Eglise. Les radicaux sont majoritaires, les catholiques adversaires du régime participent activement à l'agitation nationaliste antidreyfusarde (antisémite) : les congrégations sont compromises et mises en cause. Elles sont interdites d'enseignement en 1902-1904 par le gouvernement Combes. Le conflit aboutit à la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Les écoles privées « congréganistes » tombent de 1901 à 1906 de 1 257 000 élèves à 188 000. Mais les écoles privées « laïques » gagnent 695 000 élèves : les membres des congrégations se sont déguisés en laïcs. Le combisme a cependant fait perdre à l'enseignement primaire confessionnel presque le tiers de ses élèves.

Après la séparation, l'Eglise ne renonce pas à l'école confessionnelle. Mais rien n'est sûr de ce côté ; la Parti radical s'est prononcé pour le monopole. L'Eglise ayant perdu les avantages du Concordat n'a plus rien à perdre et prend l'offensive ; on voit des curés refuser les sacrements aux élèves de la laïque, en Bretagne en particulier. Des catholiques forment des associations de pères de famille pour surveiller l'école laïque.

Dans la célèbre déclaration des évêques de septembre 1909, l'Eglise rappelle sa condamnation de l'école neutre. Certes elle tolère qu'on la fréquente quand il y a des motifs sérieux de le faire. Mais c'est un pis-aller. Le document se base sur les droits des parents à qui les enfants appartiennent tout entiers puisqu'ils sont *« l'os de leurs os et la chair de leur chair »*. Il appelle les parents à surveiller très étroitement les maîtres, les cahiers, les images. Il condamne la mixité, *« système d'éducation contraire à la morale et tout à fait indigne d'un peuple civilisé »*. Il condamne certains livres de classe.

Les positions essentielles face à l'école laïque sont maintenant établies :
— Le Parti radical (qui a fait pression sur Ferry pour la laïcité, dont celle des locaux tout au long du vote) s'est prononcé pour le monopole au congrès de Marseille en 1903. Mais il abandonne en fait cet objectif, tout en restant très « laïque ».
— Du côté des anarchistes, alors très influents dans le mouvement ouvrier, la critique de l'école laïque se confond avec la critique de l'Etat. La revue *l'Anarchie* est particulièrement violente : *« A bas la laïque ! »*, puis : *« A bas l'école congréganiste, si vous voulez, mais aussi et plus peut-être : à bas la laïque ! »*
— Du côté des socialistes, on peut trouver bien des jugements contradictoires selon les courants, les moments. Rappelons qu'Engels a salué la mise en place de l'école laïque comme un progrès remarquable. Guesde, en revanche, écrivait en 1884 : *« La prétendue laïcisation de l'école laïque dont se targue la République bourgeoise n'est que la substitution d'une religion à une autre. »* Mais Jaurès a été un ardent défenseur de l'école laïque, et c'est la position la plus déterminante pour le mouvement socialiste. Il a appelé les instituteurs à rejoindre la classe ouvrière organisée, *« ce peuple du travail qui a intérêt à recevoir de l'instituteur des lumières et des clartés, mais qui a de la vie réelle, de la vie sociale, de ses complications, de ses difficultés, de ses vicissitudes une science bien plus profonde et bien plus vraie que celle des maîtres »*.

Les syndicalistes de la *Vie ouvrière* dont l'influence était dominante dans la CGT d'avant 1914 ont été très critiques par rapport à l'école laïque. Les instituteurs les plus lucides ont engagé un double combat : le combat pour le droit de se syndiquer à la CGT, avec les travailleurs, et le combat pour être les maîtres dans leurs classes, pour y combattre les « conceptions bourgeoises », pour y promouvoir un enseignement rationnel, libérateur.

Entre les deux guerres...

Les positions n'évoluent guère. La législation reste ce qu'elle était. Trois secteurs bien délimités retiennent surtout l'attention du Syndicat des instituteurs, et de la Fédération unitaire de l'enseignement : les départements de l'Ouest, avec un clergé borné et fanatique, quelques départements archaïques du Sud-Est du Massif central, et les départements d'Alsace-Lorraine.

L'Eglise catholique maintient sa condamnation de l'école laïque. Pie XI y consacre une encyclique entière en 1929 : *« L'école neutre est contraire aux premiers principes d'éducation. »*

Le congrès du SNI de 1927 adopte la thèse de la nationalisation avec la gestion tripartite ; ce projet est repris en 1929 par la Ligue de l'enseignement, la

franc-maçonnerie, et la SFIO. Les positions défendues au moment du cinquantenaire méritent d'être brièvement rappelées :

— Le SNI a participé aux fêtes officielles organisées par la Ligue de l'enseignement en juin 1931, avec la présence du gouvernement (Laval étant président du Conseil). On fêtait en même temps le centenaire de la naissance de Ferry, avec un an d'avance !

— La Fédération unitaire a pris position contre la participation aux réjouissances officielles. (Fédération de la CGTU) : *« Le bureau fédéral ; considérant que l'école ne peut qu'être l'expression du régime et que, par conséquent, l'école laïque française est une école bourgeoise ; considérant cependant que cette école laïque marque à tous les points de vue un réel progrès sur l'école confessionnelle et que, dans une certaine mesure, elle peut même permettre une action dans le sens de la libération du prolétariat ; considérant la carence des pouvoirs publics (...) les mesures de répression (...).*

Dénonce le caractère démagogique des tapageuses manifestations, appelle le corps enseignant à l'action. »

Il faut dire un mot de la minorité (communiste) de la Fédération, dont les positions recoupaient celles de la majorité de la CGTU : elle a défendu au congrès de Limoges (1931) que *« les deux formes (laïque et cléricale) tendent à se confondre par la fascisation et la cléricalisation de l'école laïque... »*. Dans la brochure *L'école laïque contre le prolétariat*, Boyer, au nom de cette tendance, a soutenu, entre autres, que *« l'une des raisons pour lesquelles le prolétariat russe a pu se libérer le premier de l'exploitation bourgeoise est sans nul doute l'ignorance où il se trouvait encore... »*. C'était alors la ligne « classe contre classe » du PC et de l'Internationale communiste.

A la veille de la guerre, la situation de l'enseignement catholique se dégrade, avec en particulier le recul des congrégations, la nécessité de payer des maîtres laïques, le recul du mécénat... Vichy va assurer un premier répit.

Les lois antilaïques

Avec Vichy, les instituteurs et l'école sans Dieu sont mis en accusation ; les franc-maçons, dont nombre d'instituteurs, sont poursuivis tandis que les frères retrouvent leur costume. Vichy veut *« extirper l'esprit de l'école primaire »*. Les Ecoles normales, *« séminaires malfaisants de démocratie »*, sont supprimées. Les devoirs envers Dieu font leur réapparition pour un temps. L'épiscopat attache la plus grande importance à la question des écoles libres. Avec la loi Carcopino du 2 novembre 1941, l'Etat octroie directement aux évêchés des subventions pour l'éducation : ces subventions prises sur le budget de l'Intérieur sont présentées comme aide exceptionnelle, mais un principe de l'Etat laïque est irrémédiablement compromis.

Les subventions reconduites en 1944 sont supprimées à compter du 14 juillet 1945. Les catholiques n'acceptent pas ce retour au statu quo d'avant Vichy. Pour survivre, les écoles imposent une situation misérable à leurs personnels.

Les partisans de l'enseignement « libre » s'organisent ; les APEL (Associations des parents de l'école « libre ») s'activent. Les catholiques vont jusqu'à lancer le mot d'ordre de refus de l'impôt dans l'Ouest le 23 avril 1950. Pour sauver la troisième force (l'alliance SFIO-MRP), le MRP demande au Vatican de conseiller la modération aux évêques. (Il ne faut jamais oublier le Vatican dans cette affaire).

Le MRP est attaqué sur cette question aux élections de juin 1951 et subit une vive pression des Indépendants et du RPF (gaulliste). Après ces élections, l'Association parlementaire pour la liberté de l'enseignement compte 315 députés. Sont alors votées les lois Marie et Barangé qui accordent des bourses aux élèves du privé, et des allocations aux élèves du privé et du public.

Par la suite, des négociations secrètes sont engagées par la SFIO (Mollet) et le MRP avec le Vatican. Les socialistes veulent des compensations, certaines mineures, comme obliger à faire chanter le *Domine Salvam Rempublicam* aux grand-messes, d'autres plus importantes comme l'abandon du statut spécial en Alsace-Lorraine. C'est l'échec, l'épiscopat craint une absorption de l'école privée.

De Gaulle ayant pris le pouvoir, on aboutit au vote de la loi Debré, le 31 décembre 1959. L'Etat offre aux établissements deux types de contrats :

— Soit des contrats simples. L'Etat prend en charge les salaires des enseignants (salaires qui restent de droit privé) et les charges sociales afférentes (en totalité à partir de 1975) ; il laisse une très grande liberté aux écoles. Les frais de fonctionnement (et les salaires des non-enseignants) peuvent être pris en charge par la municipalité si celle-ci le veut bien et passe une convention avec l'établissement. 90 % du premier degré catholique a choisi ce type de contrat (820 000 élèves).

— Soit des contrats d'association. L'Etat paie les salaires et les charges afférentes pour les enseignants qui sont *agents contractuels* de l'Etat et accorde un forfait d'externat pour les frais de fonctionnement ; ce forfait est obligatoirement à la charge des communes pour les écoles primaires qui ont choisi ce type de contrat. Ces établissements doivent, selon la loi, observer les règles de fonctionnement du public. 94 % des établissements du second degré ont choisi ce type de contrat (plus d'un million d'élèves).

L'article 1er de la loi mérite d'être cité : *« L'établissement (sous contrat), tout en conservant son caractère propre, doit donner cet enseignement dans le respect total de la liberté de conscience. Tous les enfants, sans distinction d'origine, d'opinion ou de croyance y ont accès. »*

Debré déclarait : *« Il n'est concevable pour l'avenir de la nation qu'à côté de l'édifice public de l'éducation nationale, l'Etat participe à l'élaboration d'un autre édifice qui lui serait en quelque sorte concurrent... »*

Il y a une contradiction évidente entre le caractère propre et l'accès de tous, entre le caractère propre et la non-concurrence !

Les circulaires d'application ont interprété la loi dans un sens clérical.

En 1971 : la loi Debré doit être renouvelée : le système des contrats simples peut prendre fin ou être abrogé. L'UNAPEL (Union nationale des associations des parents de l'école « libre » — 800 000 adhérents) mène l'offensive pour la reconduction des contrats simples (et contre le Programme commun). Le gouvernement a tenté par l'intermédiaire de Billecoq, secrétaire d'Etat à l'Education, d'obtenir du Vatican une plus grande fermeté de l'épiscopat français *« en-*

Dossier

vers une certaine gauche chrétienne » en échange d'avantages consentis à l'enseignement catholique. Pompidou a tranché en faveur de la pérennisation des contrats simples, après un Conseil des ministres agité.

Puis l'article 57 de la loi Royer autorise les jeunes à quitter l'école à 14 ans : l'apprentissage peut se développer.

La loi Haby (1976) franchit un nouveau pas en reconnaissant l'enseignement sous contrat comme *« un service privé d'intérêt général associé au service public, sans assimilation »*. Il en résulte la délivrance du BEPC, le début d'une brèche dans le monopole de collation des grades.

Enfin, le loi Guermeur est promulguée le 25 novembre 1977, soit quatre mois avant les élections législatives, à la fois pour mettre en place des garde-fous en cas de malheur électoral, et pour s'allier le personnel et les partisans de l'école privée. Il faut retenir trois volets :

— Le financement de l'enseignement privé par l'Etat est élargi : l'Etat finance la formation des maîtres du privé dans des centres privés ; il y a automaticité pour la réévaluation annuelle du forfait d'externat, avec majoration de ce forfait pour faire face à des charges que ne supporte pas le public (impôts, assurances). L'Etat finance des investissements en matière de construction.

— l'Etat accroît l'autonomie du privé. Les enseignants doivent respecter le « caractère propre ». L'Etat garantit le pluralisme scolaire : *« L'enseignement privé doit exister et s'épanouir. » « La législation a le devoir de garantir aux établissements qui souscrivent un contrat d'association le respect de leurs droits légitimes dans trois domaines : le recrutement des enseignants, le respect par ceux-ci du caractère propre, et l'autonomie de gestion... »*

Cette loi accentue « le caractère propre », vise à rendre irréversible l'existence d'un réseau privé.

— Situation des personnels : l'article 3 de la loi prévoit l'égalisation des situations avec le public en matière de conditions de service, de mesures sociales, de formation, de promotion, de retraite, dans un délai de cinq ans, et uniquement pour les enseignants.

Guermeur lui-même a dû s'inquiéter du retard pris par ce troisième volet et seulement par ce volet.

Michel Bouvet

L'école privée et la laïcité, aujourd'hui

EN 1978-1979, le secteur privé a scolarisé à plein temps près de deux millions d'élèves dans les enseignements du premier et second degrés, soit environ 16 % de la population scolaire correspondante. Il faut ajouter :

— pour le secteur formation professionnelle des jeunes : les 200 000 apprentis ; plus de 60 % de l'enseignement agricole ; un enseignement technique à temps plein d'entreprises (privées et surtout nationalisées, EDF, RATP...) ;

— après le bac : le tiers des effectifs de techniciens supérieurs, 12 % des classes préparatoires, cinq centres universitaires catholiques ; soit en tout 5 % du supérieur ;

— pour la formation continue des adultes : 88 % des stagiaires sont passés par des structures à but lucratif.

Il faudrait ajouter l'enseignement pour handicapés, souvent privé. L'enseignement professionnel, l'apprentissage. Si nous prenons les deux millions d'élèves recensés comme scolarisés à temps plein dans des écoles : 7 % environ appartiennent à l'enseignement privé laïc qui représente 1.5 % des effectifs du premier degré, et 12.3 % du second degré ; cet enseignement emploie 15 000 enseignants à temps plein, presque tous hors contrat.

Les 93 % qui restent sont les élèves de l'enseignement contractuel ; ils sont pour l'essentiel scolarisés dans des établissements qui ont le label catholique, employant 120 000 maîtres, dont 110 000 laïcs. Il n'existe que 13 écoles protestantes et une cinquantaine d'écoles israélites (8500 élèves dont 70 % sous contrat).

Retenons les points suivants :
— l'enseignement catholique (93 % du privé étudié ici) a massivement choisi la politique contractuelle : contrats simples pour le primaire, et d'association pour le secondaire). Pratiquement tous les établissements privés sous contrat avec l'Etat sont catholiques ;
— plus le niveau d'enseignement s'élève, plus la part du privé s'accroît. Le privé représentait : 1978-1979, 14 % du premier degré, 20 % du premier cycle ; 21 % du second cycle court (LEP), 23 % du second cycle long (ou 25 % selon d'autres sources).

L. Tanguy, sociologue, a formulé ainsi cette évolution du privé : *« L'école privée cherche moins à s'étendre qu'à se promouvoir »*. Pour les toutes dernières années (1977-1980) il y a accroissement du privé par rapport au public, surtout dans le premier cycle du second degré (collèges) : le public diminue de 0.2 %, le privé augmente de 5.4 %. Ceci s'explique en particulier par les difficultés du « collège unique » mis en place dans les plus mauvaises conditions par la réforme Haby. Autre fait à noter : la part de scolarisation des élèves dans le privé augmente après chaque grand palier d'orientation : le privé accueille ceux dont les vœux n'ont pu être satisfaits par le public, soit pour l'orientation, soit pour l'affectation.

— Si on considère le recrutement des élèves selon la « catégorie socio-professionnelle » des parents, on constate que trois groupes sont nettement plus représentés : les agriculteurs, les patrons de l'industrie et du commerce, les professions libérales et les cadres supérieurs. En milieu urbain, les catégories sociales dites favorisées sont nettement surepresentées. Les différences s'estompent logiquement quand l'école privée scolarise un pourcentage important d'élèves, comme en Bretagne.
— Il faut enfin noter la forte concentration en Bretagne, dans le Massif central, dans le Nord... Mais les positions ont tendance à s'affaiblir dans les zones de forte implantation ; elles se développent dans les zones urbaines.

Un ministère bis : le secrétariat général de l'enseignement catholique

L'enseignement contractuel est pour l'essentiel contrôlé par l'appareil de l'Eglise. Le Secrétariat général de l'enseignement catholique fonctionne comme une sorte de second ministère de l'Education nationale. Le Centre national de l'enseignement catholique négocie avec le pouvoir au nom de toutes les composantes de l'école catholique. Seule la FEP (Fédération de l'enseignement privé) CFDT a clairement marqué son désaccord et négogie de son côté. Elle est considérée comme une force dissidente.

Un CODIEC, Comité diocésain (ou interdiocésain) de l'enseignement catholique a été mis en place dans chaque diocèse. Il a fallu trouver un subterfuge pour donner une valeur juridique à l'autorité morale de l'évêque sur les écoles catholiques. Le statut de ces comités à été promulgué le 3 juillet 1978 par l'épiscopat français. Le conseil d'administration du CODIEC centralise les pleins pouvoirs de coordination et de tutelle : quatre représentants sur huit appartiennent obligatoirement à des instances diocésaines, donc cléricales.

Pouvoir de coordination : le conseil d'administration peut créer, fusionner, supprimer des établissements scolaires. Il décide des modalités de recrutement des maîtres et de leur formation. Il décide des moyens à mettre en œuvre pour la carrière des personnels.

Pouvoir de tutelle : tous les « partenaires » de l'école (gestionnaires, directeur, et même les organismes propriétaires déjà sous la tutelle cléricale de la Providence) doivent reconnaître la tutelle.

Monseigneur Honoré, dans une interview au *Monde de l'Education* (octobre 78) soutenait que les statuts ne faisaient pas de l'évêque *« une sorte de monarque de droit divin,* mais il ajoutait : *la nouvelle associaton, le CODIEC est investie, au nom même de l'évêque, d'une mission information et de critique. C'est elle qui présente à l'évêque le dossier, et c'est l'évêque qui juge en dernier ressort »*.

Les directeurs d'établissement, de plus en plus souvent des laïcs, sont nommés avec l'agrément de l'évêque par l'intermédiaire des CODIEC : ils disposent de pouvoirs considérables, à la mesure du manque de garanties du personnel. Avant la loi Guermeur, la nomination des enseignants qui est du ressort du recteur était simplement soumise à l'accord du chef d'établissement. Aujourd'hui, celui-ci à l'initiative de la proposition d'un nom, et le recteur entérine.

Pour le recrutement — et vu le nombre des candidatures — le service interdiocésain de l'enseignement catholique à Paris (octobre 78) exige entre autres *« une bonne connaissance personnelle du christianisme »* ; les candidats doivent accepter de participer sans réticences au projet éducatif d'une *« école qui vise à aider les jeunes à trouver le sens chrétien de leur vie »*, de suivre des cours de pédagogie profane et religieuse... Des enquêtes sont menées sur les candidats, en particulier sur leurs relations avec l'Eglise ; on peut être pistonné ; il faut remplir des questionnaires inquisitoriaux.

Les personnels sont loin de disposer des garanties de la Fonction publique. Il y a d'abord ceux qui ont une délégation rectorale et n'ont aucune sécurité d'emploi. Certes, la situation de ceux qui ont obtenu un contrat définitif est nettement meilleure que celle des auxiliaires du public, ils sont pratiquement assurés d'avoir leur emploi à chaque rentrée. Mais personne n'est titulaire d'un poste ; si des postes sont supprimés, il y a des licenciements. Le directeur peut réduire l'horaire d'un enseignant ayant un contrat définitif !

Il faut ajouter évidemment la fameuse question du

Dossier

caractère propre. On connaît les pressions exercées au nom du caractère propre, et même les mesures de licenciement pour divorce. La Cour de cassation, le 19 mai 1978, a admis que le licenciement d'une institutrice, au motif qu'elle était divorcée et remariée, ne constituait pas une faute de la part de l'organisme employeur de l'établissement, lequel était sous contrat simple.

Après le vote de la loi Guermeur, le « caractère propre » est plus nettement défini comme chrétien, inspiré par « les valeurs de l'Evangile ». Retenons cette définition : *« "Le caractère propre" de l'enseignement catholique est de lier dans un même temps l'acquisition du savoir, la formation de la liberté et l'éducation de la foi. »*

Sur trois points essentiels, les libertés tant invoquées sont gravement bafouées :

— pour le personnel : la FEP-CFDT a recensé de multiples cas de surexploitation par appel au bénévolat. Il y a encore des engagements qui comportent des activités bénévoles, non rémunérées, multipliées à l'infini. La répression est toujours menaçante, contre ceux qui osent faire grève, contre les militants syndicaux, contre les « mauvais esprits ». Voici un motif de licenciement : *« 20 mars 1975. Madame, vu les conditions physiques dans lesquelles vous avez effectué votre travail ces dernières années, les classes perturbées par vos absences répétées, votre non-participation aux journées de formation, sessions, stages, la présidente vous fait savoir qu'elle ne reconduira pas votre contrat pour l'année 1975-1976. »* Il s'agissait de deux maternités successives ! A une demande de rattachement administratif d'un permanent syndical à son établissement (15 ans de présence), simple formalité, la réponse est la suivante : *« Je n'ai d'autre raison, pour ne pas accéder à la demande (...), que celle d'avoir la liberté d'accepter ou de refuser. J'ai choisi de refuser. »* Monseigneur Honoré, dans sa tribune de rentrée au *Monde*, explique que les maîtres du public, souffrant d'un malaise, d'un complexe, éprouvent en fait du ressentiment contre le privé, comme si la bataille laïque datait d'aujourd'hui ! Il serait mieux inspiré de s'interroger sur ce qui pousse tant de maîtres du privé à vouloir intégrer le public ;

— s'agissant des parents, le pluralisme est inconcevable ; l'APEEC (Association pour l'évolution de l'enseignement catholique) est ignorée, pourchassée. Il y a les APEL, avec cotisation obligatoire ! Le pouvoir des parents est détourné par les notables, et par l'appareil de l'Eglise ;

— pour les élèves, la liberté de ne pas croire est loin d'être partout tolérée ; un élève peut être dispensé de catéchèse, mais le règlement peut préciser : *« Les élèves qui ne sont pas en catéchèse sont en étude obligatoire et personnelle »* (pas en documentation, ni en foyer). La FEP dans son petit livre (*Libres dans l'école libre ?*) décrit le régime de haute surveillance qui règne dans la majorité des établissements ; elle rappelle le cas de sanctions contre des élèves coupables d'avoir critiqué leur établissement dans des journaux d'élèves...

Motivations du choix de l'école

On dispose, pour approfondir l'étude du rôle de l'enseignement confessionnel, de l'étude de Ballion (*Revue française de sociologie*, avril-juin 1980) qui distingue, pour Paris, cinq types d'établissements. La typologie est significative, même si les pourcentages pour chaque type sont très particuliers.

On peut mettre à part les établissements « novateurs » ; ils servent d'argument aux défenseurs du privé. Ils comptent pour 3 % des effectifs, mettent en avant le souci de l'épanouissement de l'enfant, et ont une clientèle appartenant aux couches jeunes et modernistes des milieux sociaux favorisés.

Deux types d'établissements regroupent à Paris 47 % des effectifs du privé catholique : il s'agit des « établissements d'excellence », ainsi nommés par Ballion (24 % des effectifs), anciens, de recrutement bourgeois, assurant une éducation rigoureuse, *« chrétienne et de classe »*, avec de bons résultats scolaires, un tri à l'entrée, une scolarité assez coûteuse, allant souvent de la maternelle à l'université.

Il s'agit ensuite des *« établissements d'éducation pour classes élevées »* (23 %), établissements de filles à l'origine, recrutant dans la bonne société, avec un type d'éducation qui doit consacrer l'appartenance aux classes dominantes traditionnelles. On y impose, malgré la loi, une formation religieuse de type traditionnel.

A l'autre bout, il y a les *« établissements refuge »* (15 %), dont certains sont des *« écoles de charité »*. Ballion cite une maternelle pour cas sociaux, un internat de filles, etc.

Ce qui est le plus significatif de l'évolution de cet enseignement est ce que Ballion appelle les *« établissements d'éducation-substitut »*, avec 35 % des effectifs. La clientèle vient surtout des classes moyennes dont la demande est à la fois morale et pédagogique : ces établissements se définissent comme structures d'accueil *« pour enfants mal à l'aise dans le public »*. En fait, les familles cherchent de la discipline, de l'encadrement, de la rentabilité... Il y a aussi la demande qui vient des familles séparées.

Pourquoi met-on ses enfants dans l'enseignement privé ? Dans un sondage IFOP, *la Vie* en 1978, 21 % estiment que les raisons du choix sont religieuses ; 21 % considèrent qu'il s'agit d'une demande de discipline et d'encadrement ; pour 25 %, c'est le sérieux des études qui est la première motivation. Si on interroge les seuls parents du privé, la « motivation religieuse » tombe à 10 %. Ballion confirme, pour la région parisienne, la place secondaire tenue par le service confessionnel proprement dit, d'abord parce que la formation religieuse n'est que très rarement dissociée de la formation morale, mais aussi parce qu'elle est largement balancée par une demande de type pédagogique. Dans la région parisienne, plus d'un tiers des établissements confessionnels ne prennent pas en charge la formation religieuse de leurs élèves, soit que (14 %) s'en remettent sur ce chapitre à la paroisse, soit que (24 %) estiment que « le climat humain » de l'école en tient lieu.

Les motivations sont ainsi résumées par le directeur des Cordeliers (Dinan — *Monde de l'Education*, mars 1981 — *« Les uns* (parmi les parents) *insistent sur la discipline, les autres sur la formation religieuse, d'autres enfin sur la réussite aux examens. »* Il faut, en fait, distinguer des secteurs, des établissements plus traditionnels, et l'évolution, surtout dans le second cycle.

Prenons le cas de la Bretagne, secteur traditionnel. D'après *le Monde de l'Education*, cité dans le primaire, il n'y a pas de grosses *« difficultés »* : *« Dans cette petite école de Dol-de-Bretagne, par exemple, les maîtres continuent, chacun dans sa classe, à assurer un quart d'heure quotidien de formation religieuse. (...) »* Mais ensuite, dès le premier cycle, *« les difficultés »* sont évidentes. En bien des endroits, les établissements se sont déchargés de la formation religieuse sur des aumôneries extérieures.

Dans l'Ouest, (d'après : *1980. Une nouvelle école catholique ?*, Chrétiens pour le socialisme) la catéchèse est obligatoire dans le premier cycle (sauf demande précise des parents). Elle devient facultative dans le second cycle : un élève sur six y participe, encore s'agit-il bien souvent de débats sur les OVNI et autres mystères.

Quand on fait appel aux parents, car on manque de personnel spécialisé, les volontaires sont le plus souvent des traditionnalistes, voire des intégristes, ce qui n'est pas rare non plus chez les enseignants volontaires. Le directeur diocésain du Finistère (*le Monde en Bretagne, 1977*) avoue : *« Nous devons nous livrer à une espèce d'acrobatie pour respecter la liberté d'opinion de chacun, y compris la liberté de contester jusqu'à l'existence même de l'enseignement catholique, et en même temps promouvoir un minimum de cohérence dans le projet éducatif de nos écoles. »* Les enseignants du privé sont bien placés pour mesurer ce que ce minimum de cohérence comporte comme atteinte à leur liberté et comme conditionnement.

On a pu donner comme titre à une étude : *« Autopsie de l'école catholique »* (Ricot... au CERF). On a souligné la logique de plus en plus forte de « l'autonomie », de la concurrence sur le terrain pédagogique. L'aspect « religieux » s'est fait plus discret. Mais l'Eglise réagit précisément contre cette évolution ; elle donne un contenu religieux au caractère propre, réclame des lieux scolaires *« où soient proposées les valeurs inspirées de l'Evangile »*. L'appareil de l'Eglise a réaffirmé son contrôle. Les critères pour le recrutement des enseignants sont éloquents ! Cette école est indissolublement privée et catholique, avec les mécanismes et les valeurs du privé — un privé financé par l'Etat — avec le contrôle et la pression de l'appareil de l'Eglise et le climat particulier qui en résulte. Le rôle de l'Eglise reste décisif : elle assure la cohérence de l'ensemble.

L'école « libre », point d'appui pour démanteler le service public

L'enseignement catholique, sauvé par les lois Debré et Guermeur, trouve un nouveau souffle. Il cherche à élargir sa clientèle ; il est toujours alimenté par les motivations traditionnelles, religieuses et morales ; on commettrait une erreur en considérant que cet aspect est secondaire. Mais « l'école libre » ne dit plus seulement aux parents : *« Vous êtes catholiques, vous devez donner à vos enfants une éducation religieuse. »* Ou bien : *« Vous êtes attachés à certaines valeurs morales, à la discipline, confiez-nous vos enfants, ils auront une bonne instruction, et l'éducation en plus. »*

Elle s'adresse de plus en plus à tous ceux qui manifestent une insatisfaction, quelle qu'en soit la nature, par rapport à l'enseignement public : classes hétérogènes, (dans le collège Haby), effectifs trop chargés, discipline trop douce, décisions d'orientation, maîtres non remplacés, ou tout simplement manque de place, etc.

Le Figaro magazine (à partir du 10 février 1979) a fort bien présenté la chose : *« Pour les parents qu'effraient l'uniformisation et le nivellement par le bas, aboutissements logiques de réformes démagogiques et égalitaires du système scolaire, l'enseignement privé, avec ses deux millions d'élèves, offre des possibilités multiples. C'est pour mieux répondre à leur attente que* le Figaro magazine *a créé une nouvelle rubrique : "les fiches-conseils de l'enseignement". »* Les fiches fournissent douze informations normalisées pour chaque établissement passé au banc d'essai. Exemple : *« Une des milleures écoles de France. L'enseignement catholique new-look. »*

Il faut souligner les trois facteurs essentiels d'une telle évolution :

— il y a la crise de l'enseignement catholique traditionnel. Le recul des pratiques religieuses produit ses effets. Les motivations directement « religieuses » des parents pour choisir l'école privée s'affaiblissent. Il a fallu recruter des personnels « laïcs ». La loi Debré a décerné un label de « service public » à ces écoles ;

— l'enseignement public rencontre de sérieuses difficultés ; tous les problèmes de la société, la « crise », s'y réfractent sans que lui soient donnés les moyens matériels et politiques d'y faire face : la politique de la V^e^ République n'a pas peu contribué à aggraver consciencieusement la situation. Il faut ajouter les campagnes calomnieuses contre le public, sur le thème des

Dossier

grèves, de la politisation, de la violence, de la drogue, etc. ;

— pour la bourgeoisie au pouvoir, la vraie solution consiste en une refonte globale de l'institution scolaire. Il faut redistribuer les rôles entre l'Etat et la société civile, c'est-à-dire désengager l'Etat, démanteler le service public, créer une situation de concurrence : l'enseignement catholique est un point d'appui décisif pour une telle politique, pour passer de l'Etat « démocratique » (services publics) à l'Etat libéral.

La formule de Lucie Tanguy (*Revue française de sociologie*, 1977) rend bien compte de ce qui se passe : *« Pour la première fois dans l'histoire de l'école, le voile religieux s'estompe pour laisser apparaître la véritable nature politique et sociale du statut de l'école. »* De même, le constat de Mme Fontaine (responsable de l'enseignement catholique) en 1971 : *« Au fur et à mesure que la théorie de la démocratie libérale s'approfondit..., on s'aperçoit que la liberté de l'enseignement change de fondement : de religieux, il devient idéologique. »*

Disons qu'il s'agit d'une tendance, et que l'Eglise joue sur les deux tableaux : elle se bat pour le droit des familles au choix de leur école, et, pour sa part, il y a la référence chrétienne.

Mais au cœur de l'alliance moderne entre l'autel et la propriété se niche la théorie de la « démocratie libérale ».

Qu'écrit Olivier Giscard d'Estaing ? *« L'Etat n'aura plus à nommer les professeurs qui pourront directement traiter avec les établissements... Le premier changement vise à remettre en cause le rôle de l'Etat et son monopole de fait. Il faut réaffirmer l'importance de la famille, des religions, des régions, des professions, et leur donner la possibilité d'accompagner pas à pas, au niveau de l'établissement, tout le déroulement de l'éducation et de l'enseignement. L'Etat définit des normes minimales, offre son contrôle et se substitue aux insuffisances... »*

Qu'écrit Monseigneur Honoré ? Il explique que l'enseignement catholique fournit le modèle pour transformer l'ensemble de l'institution. C'est le modèle de l'entreprise privée : *« Autonomie des établissements qui définissent eux-mêmes leur projet éducatif ; participation des parents et des gestionnaires associés aux enseignants... souplesse des structures... »* Cette conception conduit un chef d'établissement à dire les choses très franchement : *« Le chef d'établissement est, en effet, le chef d'une entreprise de droit privé... La bonne marche de l'entreprise Saint-Michel est soumise à la règle économique de l'offre et de la demande, et à ce titre, j'ai avec le conseil d'administration le souci de voir prospérer l'entreprise... »* (dans *Libres dans l'école libre ?* FEP, Maspéro). La FEP cite des cas de concurrence entre écoles privées : il faut assurer l'avenir...

Il faut saisir l'importance de cette position de l'Eglise : le principal argument avancé par Monseigneur Honoré dans sa tribune au *Monde* contre l'école publique est qu'elle est « bureaucratique », donc qu'elle manque de souplesse, d'initiative, et qu'elle souffre de la plaie inguérissable de l'échec scolaire : l'échec scolaire viendrait du caractère public de l'école laïque !

Trois grandes forces mènent le combat du privé : l'Eglise catholique, les forces politiques de droite et le patronat.

Le patronat est doublement intéressé : comme client de l'école « libre » pour ses enfants ; et comme patron pour les formations professionnelles ; il verse l'essentiel de la taxe professionnelle au privé et contrôle l'apprentissage et une partie du technique.

Les partis de droite : on sait comment les gouvernements successifs de la V[e] République ont multiplié les mesures en faveur du privé, et contre le public. Outre les lois, les budgets ont été la traduction concrète de cette politique. Il faut rappeler le rôle de l'Association des parlementaires pour la liberté de l'enseignement avec Guermeur. Le thème a été politiquement utilisé au cours des dernières campagnes électorales. En 1978, le président des APEL a choisi la Bretagne pour traiter de *« fous et d'assassins »* les partisans du Programme commun. En 1981, les écoles catholiques ont été déclarées en danger. Mais on sait que cette question isolée ne déplace guère de votes.

Les raisons du combat contre le pluralisme scolaire

On peut regrouper autour de trois points les raisons fondamentales de combattre cette conception du pluralisme scolaire conduisant à la mise en concurrence de plusieurs réseaux ; soulignons d'abord la perversion du droit traditionnel que constitue l'usage privé de fonds publics et l'introduction d'une notion sans définition : le caractère propre.

• Le pluralisme des écoles, cela veut dire des écoles d'Eglises, de sectes, de partis, de castes... C'est contradictoire avec le respect de la liberté de conscience des enfants et des jeunes ; c'est le contraire même de l'« ouverture » dont se réclament les partisans du privé. C'est la fin de toute dimension critique de l'enseignement, la négation de cette dimension. Le Conseil national de l'enseignement catholique le dit franche-

ment (1977) : *« La simple coexistence de positions contradictoires et à fortiori d'antagonismes constitue une médiocre situation éducative pour un jeune. »* Réaffirmant la primauté du « religieux », le père Lamotte écrit en octobre 1981 dans l'organe des APEL : *« Il convient de redonner aux disciplines profanes leurs dimensions spirituelles et religieuses ou d'en mesurer les implications spirituelles et religieuses. »* En fait le label catholique signifie dans la très grande majorité des cas une pression idéologique réactionnaire ou conservatrice. C'est la réponse à une demande de discipline, d'ordre, d'encadrement. Selon la bonne formule de Monseigneur Pailler *« (...) Les parents pensent que l'école catholique possède une certaine tenue morale, une certaine discipline, que l'on n'y fait pas souvent grève... »* Cela ne veut pas dire qu'on n'y trouve pas ici et là une certaine liberté d'initiative pédagogique. Mais les enfants et les jeunes y sont à l'abri des « mauvaises influences ». Le bilan des libertés absentes pour les élèves est consternant, au nom, cela va de soi, de « l'éducation à la liberté ».

● La concurrence entre réseaux d'écoles, c'est l'aggravation du caractère sélectif de l'enseignement dans son ensemble.

Une des caractéristiques — revendiquée — de l'enseignement privé est de s'adapter étroitement aux diverses clientèles scolaires. On trouve ainsi, à un pôle du privé, des établissements « de luxe », avec un taux d'encadrement des élèves exceptionnel, bénéficiant de fonds publics et de fonds privés.

A l'autre bout du privé, c'est le développement de l'apprentissage contrôlé par le patronat. La logique du marché dans le domaine des services est celle de l'exacerbation des inégalités, comme si elles n'étaient pas déjà énormes. Tandis qu'on brosse un tableau calomnieux du public dont on réduit les moyens, on fait la promotion du privé comme sérieux, éducatif... En fait, les résultats y sont en moyenne moins bons ; le conditionnement reproché au public sur le thème de la politisation y est la règle statutaire. La réalité, c'est que les classes bourgeoises et moyennes — de plus en plus les cadres, commerçants — ont des exigences d'encadrement, de mise en condition, de promotion... Le privé prétend répondre à cette attente ; il permet aussi de contourner les décisions d'orientation... Il arrive qu'il soit le seul recours quand telle ou telle filière n'existe pas dans le public ! Il se nourrit de plus en plus des demandes des classes aisées et des manques du public. La concurrence qui s'installe de cette façon est inégale. Les établissements privés conventionnés fixent des frais de scolarité à leur guise (décret du 9 septembre 1970) ; ils échappent aux contraintes d'effectifs : 40 % des classes ont moins de 25 élèves en seconde, contre 11 % dans le public ; ils choisissent leurs élèves tandis que le public, par définition, les accueille tous ; la gratuité est bafouée. Le privé réclame évidemment le droit de délivrer ses propres diplômes ! On aboutirait à la situation qui prévaut à New-York : une extrême dégradation du public, et le rêve des parents d'avoir les moyens de mettre leurs enfants dans le privé.

● Enfin, sur la base de cette concurrence inégale, les pressions se multiplient sur l'enseignement public ; c'est le thème de l'établissement privé comme modèle pour le public lui-même : on a commencé à faire un classement des établissements publics selon leurs résultats ; il y a eu les attaques contre le statu de fonctionnaire des enseignants ; les projets de donner le pouvoir de recrutement aux chefs d'établissement. C'est aussi une pression pour que règne « l'ordre ».

Répartition relative des effectifs par niveaux d'enseignement suivant les secteurs d'enseignement (France métropolitaine 1978-1979). Chiffres de pourcentage arrondis.

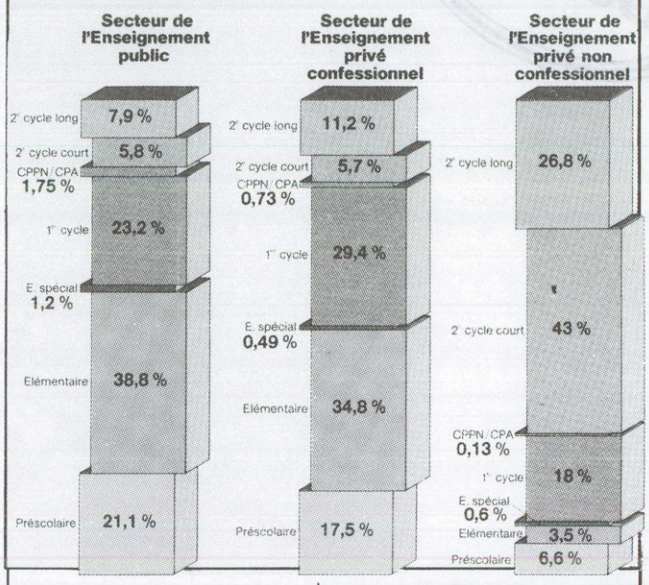

Il s'agit de pourcentages à l'intérieur de chaque secteur.
— Secteur de l'enseignement public : 84 % d'élèves
— Secteur de l'enseignement privé confessionnel : 15 %
— Secteur de l'enseignement privé non confessionnel : 1 %.

Mitterrand a promis... C'est la septième des dix propositions faites à Evry le 15 mars 1981 : *« Un grand servive public, unifié et laïque de l'Education nationale sera mis en place, mise en place qui sera négociée sans spoliation ni monopole. »*

Telle est la position traditionnelle du Comité national d'action laïque, condamnant le pluralisme scolaire, préconisant la création d'un service public laïque et démocratique : *« L'école nationale sera laïque, ouverte aux discussions susceptibles de développer l'esprit critique : elle se refusera à tout endoctrinement, à toute propagande, à tout prosélytisme. »*

Le Syndicat national des instituteurs a rappelé ses positions laïques à l'unanimité, sous la forme suivante, à son congrès de Toulouse en juillet 1981 : *« Le congrès (...) s'engage à mener la lutte pour la nationalisation laïque de l'enseignement, garantie d'égalité : seul le service public est en mesure de donner un service de qualité à tous les citoyens, quels que soient l'endroit où ils vivent, le milieu social, en respectant leur liberté de conscience. Le service public est garant des libertés ; il est seul à la disposition de tous, ouvert à tous.*

« L'abrogation, en particulier, de la loi Guermeur est un préalable à la mise en place des modalités d'un plan d'intégration dans le service public des personnels laïcs et des établissements privés sans spoliation, sans privilèges ni sanctions. Les personnels laïcs du secteur privé pourront donc bénéficier des mêmes garanties que les personnels du secteur public. Etablissements et postes seront banalisés, les nominations se feront en commission paritaire y compris pour les directeurs. Les établissements seront intégrés dans la carte scolaire départementale. Les écoles privées qui refuseront l'intégration ne bénéficieront pas de l'aide publique. »

Dossier

Ni recul, ni « main tendue » à la hiérarchie catholique

Les réactions à cette prise de position ont été vives ; les réactions de la droite, cela va de soi, mais aussi : PC et CGT ont parlé de l'intolérance du SNI ; SGEN et CFDT ont accusé le SNI de rallumer la guerre scolaire ! FO a déclaré : *« Nous ne sommes plus au temps du petit père Combes. »*

Savary a nettement pris ses distances ; il a déclaré à nouveau que la procédure serait celle des négociations. Le budget 1982 progresse de 17 % pour l'enseignement public ; de 22 % pour les écoles privées ; de 27.6 % d'une façon générale.

La FEN a mis cette question au centre de son congrès pour février 1982. La majorité reprend les positions du CNAL ; elle demande la nationalisation *« sans précipitation mais sans retard »*, estime qu'elle doit se faire dans le cadre de la législature, et en liaison avec *« nos camarades du privé »*. Elle dénonce le raidissement de l'Eglise catholique.

La tendance U et A (animée surtout par le PC, mais où se trouvent aussi des socialistes) considère qu'il faut éviter le sectarisme antireligieux, veut un accord profond et large des parents concernés, accord qui passe par une rénovation profonde du système scolaire actuel : on devine la main tendue aux catholiques, sans oublier les concessions de Rigout sur l'apprentissage.

La Fédération de l'enseignement privé (CFDT) qui obtient le tiers des voix aux élections professionnelles s'est prononcée pour la nationalisation, contre le pluralisme des réseaux scolaires et des écoles. Elle propose le calendrier suivant :

— à la session parlementaire du printemps 1982, vote de modifications aux lois Debré et Guermeur pour améliorer les garanties et la situation des personnels ; à la session d'autonme 1982, *« le gouvernement devra déposer un projet de loi-cadre précisant le calendrier de réalisation des mesures suivantes :*

— intégration des personnels dans un corps de fonctionnaires de la Fonction publique, dans leur emploi sur place, avec prise en compte de l'expérience et des fonctions exercées ;

— nationalisation des établissements et abrogation définitive des lois Debré et Guermeur... » La FEP propose la négociation du transfert de propriété.

Le gouvernement subit deux types de pression qui peuvent se conjuguer : l'une vise à retarder la nationalisation ; l'autre vise à la dénaturer.

— Le préalable d'un public amélioré : A. Ouliac, ancien secrétaire du SNI, écrit dans *le Monde* du 10 septembre 1981 : *« Le temps faisant son œuvre, l'école et ses maîtres faisant l'éclatante démonstration de leur valeur et de leur réussite, alors pourrait être mis en marche un processus de nationalisation, non pas imposé, mais très largement souhaité et voulu. »* Le PC défend la même position ! Ce n'est pas autre chose qu'un grave abandon revendicatif, l'abandon d'une revendication démocratique élémentaire.

— Le préalable du pluralisme des écoles pour Monseigneur Honoré : *« Le grand service public unifié et laïc de l'Education nationale proposé par le gouvernement comporte trois épithètes susceptibles de lectures extrêmement diversifiées. »* Le grand service public comblant les vœux de Monseigneur Honoré doit reconnaître le pluralisme des écoles ! Ce ne serait pas autre chose qu'un aménagement de la situation actuelle. Toute concession dans ce sens dénature la nationalisation. Les mesures de décentralisation offrent des possibilités pour une telle dénaturation.

Pour aboutir à l'objectif — l'abrogation des lois antilaïques et le vote d'une loi de nationalisation créant un service unique — il faut s'appuyer, entre autres, sur le plus large accord entre personnels du public et du privé. Cela signifie la prise en compte des revendications du personnel du privé. L'intégration des personnels ne doit pas constituer une régression par rapport à leur situation actuelle. Une question importante, pour ceux qui ont un contrat définitif, est celle du lieu de leur intégration.

Il est évident que toute avancée vers une réelle nationalisation va déchaîner la droite, ses députés, ses journaux sur le thème du goulag pour les petits enfants.

Faut-il rappeler aux socialistes ce que disait leur porte-parole au Parlement le 28 juin 1977 ? M. André Boulloche : *« Ce texte* (la loi Guermeur) *est une tromperie. La laïcité n'est pas un dogmatisme opposé à un autre dogmatisme, mais une façon de vivre le pluralisme (...), un souci constant de respecter la liberté et la personnalité de chacun. Elle est aussi de ne pas consentir aux ségrégations scolaires comme formes des inégalités sociales... A votre discours sur la liberté d'enseignement, nous opposons notre volonté de liberté dans l'enseignement... »*

Cette revendication n'est certes qu'un volet des revendications concernant l'école ; mais décréter qu'elle n'est pas la première, pour l'enterrer, serait une manœuvre assez grossière, surtout de la part de ceux qui la mettaient en avant jusqu'en mai...

M. B.

Les centres de formation des apprentis

LES Centres de formation des apprentis ou CFA accueillent les jeunes, à partir de 16 ans, qui sont sortis du système scolaire. Ayant signé un contrat d'apprentissage qui les lie pour deux ans à un patron, ils se voient appliquer le système de formation en alternance (trois semaines chez un patron, une semaine à l'école). Comme on le voit, l'apprentissage actuel, héritier de l'ancienne formation sur le tas, permet aux patrons de détenir un pouvoir « éducatif » et idéologique réel dans le domaine de la formation professionnelle. S'agissant de la formation des futurs salariés, ce pouvoir patronal ne peut laisser indifférents tous ceux et celles qui militent pour un changement véritable, pour le socialisme. Il faut donc dès aujourd'hui renverser la vapeur : enlever aux patrons leur pouvoir, rompre avec la politique de la bourgeoisie en matière de formation. Pourquoi exiger dès maintenant la nationalisation de tous les CFA, de toutes les écoles patronales ?

— pour donner aux lycées d'enseignement professionnel (LEP) les moyens de fonctionner ;

— pour assurer aux jeunes une véritable formation générale et professionnelle.

Un secteur sinistré : l'enseignement technique public

A. Savary, dans une interview au *Matin* le 31/8/1981, était obligé de reconnaître que l'enseignement technique « fait absolument figure de parent pauvre du système éducatif ». Jugement tout à fait modéré en regard de la situation quand on connaît la vétusté, le délabrement des locaux de nombre de LEP dont certains sont dépourvus de toute sécurité (ainsi le LEP de Romainville dans la Seine-Saint-Denis, bâti sur un terrain mouvant et dont la résistance au feu n'excède pas 1/4 d'heure selon un rapport de la commission de sécurité en date du 15/2/1979) ; quand on connaît l'étroitesse des locaux qui interdit l'ouverture de classes nouvelles nécessaires pour pouvoir dégonfler les effectifs pléthoriques : quand on connaît l'état des machines qui obligent plus d'un professeur d'atelier à se transformer en réparateur de machines en panne sous le regard ébahi et étonné des élèves ; quand on connaît le sous-équipement en matériel audio-visuel courant.

Cette situation de secteur sinistré, l'enseignement technique public le doit à la concurrence de l'apprentissage, des CFA que Giscard, dès le début de son septennat, s'est évertué à développer pour arriver au chiffre de 212 000 apprentis fin 1980 (soit le 1/3 de l'effectif-élèves des LEP).

Pour une formation de moindre qualité, les écoles patronales que sont les CFA reçoivent proportionnellement plus de crédits, de subventions que les LEP. Dans le dernier budget giscardien, celui de 1981, les subventions publiques aux CFA augmentaient de 67 % alors que les crédits de fonctionnement des LEP ne progressaient que de 12 % (soit une régression vu le rythme d'inflation annuel). Rien d'étonnant à cela quand on sait que Giscard avait décidé que l'Etat devait financer 80 % du coût total de la construction et de l'équipement des CFA.

Deux exemples mettent bien en évidence l'utilisation des fonds publics pour le développement des écoles patronales :

— Le CFA de Pantin (Seine-Saint-Denis), 4 000 places et multi-spécialités, a bénéficié il y a quelques années d'une subvention du conseil général de la Seine-Saint-Denis à majorité PC.

— Début 1981, le préfet de la région d'Ile-de-France autorisait la construction de deux nouveaux CFA, pour le compte de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris (CCIP), l'un à Gennevilliers (Hauts-de-Seine), l'autre à Noisy-le-Grand (Seine-Saint-Denis). Le coût global de ces réalisations devait s'élever à un milliard 800 millions : 700 millions payés par des fonds publics, 782 millions provenant de la taxe d'apprentissage et seulement 204 millions à la charge du CNPF. On ne peut trouver d'exemple plus éclairant pour illustrer le détournement vers l'ensei-

Crise : Edmond Maire en quête de « nouvelles solidarités »

EDMOND MAIRE a publié dans *Syndicalisme* du 3 décembre 1981 un très long article qui constitue une charge frontale contre l'opposition dans la CFDT et aussi contre les luttes menées dans de nombreux secteurs pour les 35 heures et les salaires. Il dénonce les *« slogans simplistes du type : les patrons peuvent payer »* ou les *« positions maximalistes apparemment alléchantes du type : la loi doit nous donner les 35 heures tout de suite, avec création d'emplois correspondants et le maintien intégral du salaire »*.

Il y a mieux à faire, écrit Maire, *« que de nous laisser intimider par des slogans, par des attitudes sclérosées, par la facilité de ceux qui prétendent construire le socialisme sans effort »*. Il indique un difficile chemin bordé de ronces. Il ne s'agit malheureusement pas de la parabole de l'Evangile mais de la politique de la CFDT. Quelle est-elle, au fait ? Maire rejette la défroque de l'indépendance syndicale en respectant la décision du gouvernement, par exemple, quand ce dernier se refuse à contraindre les patrons par la loi. Les travailleurs ont voté PS-PC pour que ça change. Pas Maire, semble-t-il.

Les patrons conservent le pouvoir économique et le contrôle sur les leviers essentiels de l'Etat. Une mobilisation sociale unitaire est nécessaire pour les faire reculer. Mais cela, Maire ne le fait pas non plus.

Par cet article, le secrétaire général de la CFDT donne le coup d'envoi au congrès confédéral de Metz en mai 1982... Ils situe d'emblée les enjeux. A son habitude, lorsque sa politique soulève de multiples résistances et une forte opposition dans les rangs de la CFDT, il aborde le problème de front en contraignant les contestataires à répondre au plus haut niveau politique, ou à s'incliner.

Maire veut faire payer les travailleurs

En affirmant que *« nous devons d'abord modifier en notre faveur la répartition salaires-profits »*, Maire se couvre d'une bien légère protection de langage. Comment imposer cette nouvelle répartition ? Par quels moyens ? Il n'en dit mot. Par contre, il explique longuement à quoi les travailleurs doivent renoncer d'emblée.

L'emploi ? Les travailleurs doivent le payer car *« il est souvent impossible d'assurer à la fois une importante réduction du temps de travail avec la création d'emploi correspondante et une compensation intégrale du pouvoir d'achat. »* Il relance l'idée d'un impôt chômage sur les fonctionnaires, présenté comme une mesure pédagogique de conscientisation : *« La perspective de voir les dégâts du chômage se concrétiser dans la feuille de paie mensuelle rend présente à chacun une réalité dont il préférerait s'extraire. »* Il prend à revers les travailleurs des banques, des assurances, de la Fonction publique, en affirmant qu'il est *« évident qu'on ne peut accepter de restreindre l'ouverture des services publics au fur et à mesure de la réduction du temps de travail »*. Pire : *« Il n'est pas acceptable que les salariés de ces secteurs imposent des contraintes supplémentaires à d'autres ou prônent le développement d'un simple rapport écrit ou informatisé entre les services publics et l'usager. »*

Voulant ignorer le pillage dont la Sécurité sociale est la proie, Maire ose écrire que *« notre système de protection sociale est entré dans une impasse structurelle qui tient au fait qu'en cette période de croissance ralentie, les dépenses sociales croissent nettement plus vite que la richesse nationale. »* Il n'hésite pas à prendre le relais de Barre en tentant de culpabiliser les travailleurs « protégés » : *« Qui s'exprime dans nos congrès ? Ni les chômeurs, ni les femmes en situation de sous-emploi, bien peu de travailleurs à statut précaire notamment les jeunes, ou des salariés des entreprises sous-traitantes dans les PME ou payés au SMIC. Or, c'est d'abord la situation de tous ceux-là qu'il faut améliorer. »*

Crise de la solidarité sociale, ou crise du capitalisme ?

Il faut tisser, explique le secrétaire général de la CFDT, de nouvelles solidarités pour faire face aux dégâts de la crise (mais il semble ignorer que ces dégâts sont le résultat des coups portés par les patrons aux salariés) et faire résolument face à la *« montée des corporatismes »*, qui affecte selon lui aussi bien les travailleurs à statut que les VRP, les paysans, les professions libérales ou les patrons de PME. Maire est catégorique : *« Un certain nombre de salariés se mettent en boule sur les acquis de leur catégorie ou de leur profession, refusant de hisser leur vision à la hauteur des défis posés au salariat dans son ensemble. La lutte syndicale organisée sur cette base n'est plus alors une lutte de classe, même si elle est vigoureuse, mais s'apparente à celle d'un groupe de pression. »*

Ceux qui ont lutté ces derniers mois contre les empiètements pa-

tronaux se reconnaîtront aisément et avec quelque stupeur. Ils apprécieront pour ce qu'il est ce langage « syndical » qui leur tire dans le dos. Ils savent en tout cas que leurs patrons ne se laisseront pas amadouer par la force morale d'une classe ouvrière communiant dans le sacrifice accepté de ses acquis !

Ennemi désigné le « corporatisme » (c'est-à-dire les revendications) perd de vue *« l'intérêt général »*. Quel est donc ce Dieu, auquel il faut consentir ? Maire le révèle en polémiquant avec les partisans d'une loi des 35 heures, qui *« se gardent bien de dire les conséquences désastreuses sur l'emploi dans de nombreuses entreprises qui découleraient d'une mesure brutale sans qu'aient été réunies les conditions de sa réussite, notamment par rapport à la concurrence nationale et internationale. »* L'intérêt général est donc celui du capitalisme national. Le secrétaire général de la CFDT invite les « corporatistes » notoires et autres travailleurs à s'incliner devant ses exigences.

Ce « corporatisme » ouvrier participe, selon Maire, du « type de développement » qui a conduit à la crise actuelle. Type de développement « productiviste », lié à une démarche de « recours à l'Etat » pour satisfaire et garantir les revendications. Pour la direction CFDT, il s'agit-là d'une attitude fondamentalement réactionnaire puisque la sortie de la crise implique un « nouveau type de développement » et un comportement d'autoprise en charge face à l'Etat. Ainsi, le discours sur l'unité de classe à reconstituer contre les « corporatismes » ouvriers trouve-t-il son fondement « théorique » dans l'introduction d'une division purement idéologique entre « productivistes étatiques » d'un côté et « antiproductivistes décentralisateurs » de l'autre. Cette même division du mouvement ouvrier entre une « culture centralisatrice » et une « culture autogestionnaire » a été défendue avec éloquence par Rocard et son courant dans le PS.

Le « nouveau type de développement » censé conduire à la sortie de la crise demeure dans le cadre de l'économie capitaliste et du sacrosaint Etat bourgeois dont on refuse de trop s'approcher pour mieux le respecter. Ce « nouveau type de développement » se résume à deux choses :

— une systématisation des relations contractuelles à tous les niveaux avec le patronat, et dans toutes les sphères de la vie économique et sociale ;

— un effort du mouvement ouvrier afin qu'il maîtrise sur lui-même les effets de la crise (c'est-à-dire les coups des patrons) et désamorce les éléments explosifs de désagrégation et de tension sociale.

A l'usage du mouvement syndical, cette thèse est celle du salut de la société (capitaliste) grâce à l'abnégation et au sens de « solidarité » de la classe ouvrière.

En échange, les patrons sont invités à concéder un certain nombre de « pouvoirs » (pouvoir de négocier essentiellement) dans l'atelier, le service, l'entreprise. Comment ces « pouvoirs » peuvent-ils être conquis (curieusement, Maire les attend de la loi...) ? Quelle serait leur réalité hors de la lutte ? Comment rendraient-ils possible une influence sur les investissements et la nature des productions ? Quand ces choix sont dictés par les banques, quand la recherche du profit maximum et la concurrence imposent aux patrons une brutale politique de rationalisation, nous nageons en pleine utopie.

La notion même de « type de développement », empruntée aux experts bourgeois, escamote la réalité de la crise du capitalisme. Plus de deux millions de travailleurs sont en France rejetés hors du processus de production, des dizaines de millions le sont dans les métropoles impérialistes, des centaines de millions d'êtres humains sont condamnés à la misère la plus extrême et à la mort dans le tiers monde (les pays dominés). Et la direction de la CFDT s'efforce de nier la crise actuelle comme crise du système capitaliste !

Maire appelle les travailleurs à l'austérité comme s'il y avait pénurie, alors qu'il y a surproduction, sous forme de stock et de capacités excédentaires de production énormes dans l'industrie.

Il refuse de s'en prendre aux patrons quand les masses considérables de capitaux sont inemployées, orientées vers la spéculation. Le sous-investissement demeurera tant que les conditions d'un relèvement des taux de propaux pays capitalistes — dont les forces sont considérables — n'aura pas subi une défaite majeure et écrasante. C'est dans ces conditions que Maire vient faire la morale aux travailleurs. Il prêche le renoncement et le partage des conséquences de l'exploitation, sous prétexte qu'il y a toujours plus exploité que soi !

Quand pour la première fois en France le pouvoir d'achat ouvrier a reculé, il érige l'abandon des positions en principe stratégique : *« Contrairement au passé, dans la situation d'aujourd'hui, ce n'est pas en développant prioritairement les avantages des salariés les mieux placés que les autres progresseront le plus. A l'inverse, l'amélioration de la situation des plus mal lotis est une condition impérative de l'avance ultérieure de tous. »*

Développer un rapport de forces interprofessionnel à partir des secteurs les plus forts permettrait pourtant de créer de meilleures conditions de mobilisation et d'unité de tous les secteurs du salariat. Pourquoi Maire rejette-t-il cette tactique éprouvée pour une approche nouvelle aux résultats plus qu'hypothétiques ? S'il s'entête, il finira par convaincre le travailleur actif, privé par ses directions d'une véritable issue collective, que le chômeur ou le précaire sont utilisés contre lui.

La nécessité du socialisme

L'unité de la classe ouvrière, classe diversifiée et hétérogène comme toutes les classes sociales, ne peut se construire que dans la lutte pour ses besoins fondamentaux contre l'exploitation. Elle inclut la bataille pour l'unité d'action permanente des orga-

S'ABONNEMENTS

nisations ouvrières, dont Maire ne dit mot.

Après la victoire politique du 10 mai, suite à des années de plans Barre et de montée du chômage, la volonté de changement se traduit dans une exigence générale : c'est maintenant aux patrons de payer, pas aux travailleurs. Maire lui-même reconnaît qu'en France il existe une *« concentration extraordinaire du patrimoine et des fortunes entre un petit nombre de grands possédants »*. Mais c'est pour ajouter : *« Gardons les yeux ouverts : même avec une réforme ambitieuse du type de celle que veut la CFDT, maîtrisant les profits et limitant les revenus nets après impôts à dix fois le SMIC, nous ne dégagerons pas les ressources suffisantes pour financer les investissements nécessaires au rétablissement du plein emploi. »*

Cet aveu devrait amener Maire à repenser le programme de la CFDT dont l'efficacité est reconnue comme nulle (que veut dire *« maîtriser les profits »* si l'on ne s'attaque pas au secret bancaire et commercial, et en définitive à la propriété ?). Mais non. L'inadéquation reconnue du programme sert à oublier la *« concentration extraordinaire du patrimoine »*.

Les besoins fondamentaux des travailleurs se concentrent en des revendications qui, portées par des mobilisations massives, entrent directement en contradiction avec le fonctionnement du système capitaliste et posent comme perspective immédiate la reconstruction de l'économie sur d'autres bases que le profit, la transformation socialiste de la société.

Ainsi en est-il de la défense du pouvoir d'achat par l'échelle mobile des salaires ; du partage réel du temps de travail par les 35 heures avec embauche correspondante et contrôle des travailleurs sur les cadences et les conditions de travail ; de la nationalisation sans indemnité des principaux pôles d'accumulation du capital et de la mise sur pied d'un plan de résorption du chômage orienté vers la satisfaction des principaux besoins sociaux ; du veto ouvrier sur les licenciements.

Ces revendications jettent un pont entre la situation actuelle et la société de demain. Elles se combinent à des revendications immédiates dont certaines s'opposent à l'éclatement de la classe ouvrière et dont on peut s'étonner que Maire, si préoccupé de cette question, ne parle pas : l'unification des statuts ouvriers, l'embauche et la titularisation des auxiliaires, intérimaires, temporaires. L'intégration des travailleurs des PME au personnel des groupes industriels pour qui ils travaillent en réalité, via la sous-traitance. Le rejet du temps partiel et de l'aménagement patronal du temps de travail.

« La lutte de classe, c'est sérieux », écrit Maire dans son article. Nous sommes tout disposés à le croire, et l'invitons à prendre lui-même très au sérieux l'expérience du mouvement ouvrier : les travailleurs polonais ont montré qu'ils pouvaient construire Solidarité, développer leurs conseils d'usine et contester aux bureaucrates la gestion de la société. Est-ce simpliste, est-ce démagogique, camarade Maire, d'affirmer que la classe ouvrière des pays capitalistes peut et doit en faire autant ?

Michel Thomas

abonnement

Profitez de la campagne d'abonnement d'essai coup : ROUGE-CRITIQUE COMMUNISTE, pour trois mois : 90 FF.

Abonnement séparé pour CRITIQUE COMMUNISTE :
1 an : 100 FF

Abonnement séparé pour ROUGE :
1 an : 230 FF (étranger, 320 FF).

Chèque à l'ordre de PEC, 2, rue Richard-Lenoir, 93100 Montreuil.

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

.....

.....

CAHIERS LEON TROTSKY

Au sommaire des prochains numéros des *Cahiers*, vous trouverez :

Dans le n° 9 sur la France :

— **Des études** : de Gérard Roche sur la rupture Trotsky-Rosmer en 1930, de Pietro Massina sur l'affaire Feroci en 1933 à Paris, de J.-P. Joubert sur Trotsky et le Front populaire, de Michel Dreyfus sur les féministes trotskystes et pacifistes sous le Front populaire, de Pierre Broué sur la « réconciliation » de Trotsky avec Raymond Molinier, de Pierre Frank et Raymond Molinier sur la crise du mouvement trotskyste en France avant la guerre, de Gilles Vergnon sur l'histoire du PCF.

— **Des documents inédits** : de Gilbert Serret sur la Fédération unitaire de l'enseignement, le p.v. du SI où est discutée la question du Front populaire, le p.v. de l'entrevue entre Trotsky, Jacques Desnots et Raymond Molinier, le rapport sur la France de Marcel Hic et Yvan Craipeau en août 1940.

— **Des notes de lecture**

Dans le n° 10 sur l'Espagne :

— **Des études** : de J. Gutierrez-Alvarez sur les péripéties de Trotsky en Espagne, de J. Cavignac sur les trotskystes espagnols durant la guerre civile, de Pelai Pagès sur le même sujet, de Pierre Broué sur la mission d'Erwin Wolf à Barcelone en 1937, de Javier Maestro sur le PCE et le trotskysme.

8 Des chroniques : de F. Manuel Aranda sur les Amis de Durruti, de M. Blanco Rodriguez sur le livre que Trotsky n'a pas écrit.

— **Des documents** : 20 lettres d'Espagne de Trotsky, quatre lettres de Moscou à Alma-Ata d'Andrès Nin, des lettres de G. Munis, le journal d'Espagne de Fenner Brockway, la rupture avec le stalinisme de Liston M. Oak, la visite au POUM de Madrid de Ramon Bréa, Andrès Nin, orateur de Mary Low.

— **Des comptes rendus d'ouvrages**

Dans le n° 11 sur l'Amérique latine :

— **Des études** : de Pierre Broué sur le mouvement trotskyste en Amérique latine, d'Olivia Gall sur *Clave*, outil politique de Trotsky, de Humberto Valenzueal sur la Izquierda communista chilienne, de Enrique Espinoza sur Trotsky devant les écrivains.

— **Des témoignages** : d'Octavio Fernandez sur comment Trotsky obtint le visa mexicain, de Mateo Fossa sur ses rencontres avec Trotsky, de Fulvio Abramo sur la construction de la IV[e] Internationale en Amérique latine.

— **Des documents** : trois lettres de Trotsky à la section mexicaine, un texte sur les débuts de l'opposition en Argentine, un texte de C. Capablanca sur la crise politique et les courants liquidateurs à Cuba en 1933-1935, le projet de programme pour l'alliance ouvrière de la LCR du Brésil, un texte de Jorge Norte sur la gauche communiste chilienne.

Dans le n° 12 sur les partis socialistes

— **Des études** : de Pierre Broué sur la Jeunesse socialiste d'Espagne de 1934 à 1936, de John Archer sur les trotskystes et l'entrée dans le Labour Party, de J.-P. Joubert sur l'entrée des trotskystes dans le parti socialiste américain, de Catherine Legein et D. Gérardin sur la sortie des trotskystes du parti socialiste en Belgique, de Michel Dreyfus sur le rôle du SAP dans le tournant du bureau de Londres vers le Front populaire, de Roland Lewin sur le Bund, de J.-J. Ayme sur la crise des Jeunesses socialistes en France en 1944-48, etc.

Un abonnement valable jusqu'au 31 janvier 1982 au prix — très bas — de 100 F les quatre numéros.

BULLETIN D'ABONNEMENT POUR LES NUMEROS 9, 10, 11, 12

NOM ..... PRENOM .....
ADRESSE .....

P.S. : Tous les amis qui se réabonnent dans le cadre de cette proposition auront la possibilité de compléter leur collection aux prix exceptionnels suivants : CLT 1 et 2 : 15 F ; CLT 3 : 25 F ; CLT 4 et 5 : 15 F ; CLT 6 : 25 F ; CLT 7/8 : 30 F.
Je désire recevoir les numéros suivants :

Bulletin à retourner à : JEAN-PAUL JOUBERT — C.L.T. 2, UE BAYARD 38000 GRENOBLE — FRANCE, accompagné du règlement par chèque bancaire ou virement postal.

Le numéro mille de Rouge

Les militants de la Ligue communiste révolutionnaire invitent tous les lecteurs de *Critique communiste* à participer aux réunions qu'ils organiseront dans toutes les villes pour fêter la sortie du numéro mille de *Rouge*.

Le numéro mille de *Rouge*, qui paraîtra le 21 janvier, sera un numéro spécial et fera l'objet de ventes exceptionnelles destinées à faire connaître *Rouge* à des centaines de camarades avec lesquels nous discutons chaque jour mais qui ne connaissent de *Rouge* guère plus que la couleur.

Les réunions du numéro mille clôtureront la seconde campagne d'abonnements militants de tous nos lecteurs réguliers de *Rouge* et de *Critique communiste*. Pour ces réunions, nous comptons sur la présence de tous les abonnés militants, de tous nos « premiers lecteurs », de tous ceux dont la contribution est indispensable à *Rouge* et à *Critique communiste*. On fera ensemble le point sur la situation de notre presse depuis le lancement des nouvelles formules de *Rouge* et *Critique communiste* en octobre 1981. Leur diffusion marque déjà un progrès sensible, preuve que de grandes possibilités existent pour notre presse. Comment les exploiter, comment nous organiser ?

Plus nous serons nombreux aux réunions du numéro mille, plus nous serons dorénavant nombreux à diffuser, sous quelque forme que ce soit, et plus nous diffuserons à l'avenir.

VIENT DE PARAITRE

32pages 5F

En vente à la Librairie La Brèche

(9, rue de Tunis, 75011 Paris)

et auprès des militants de la LCR

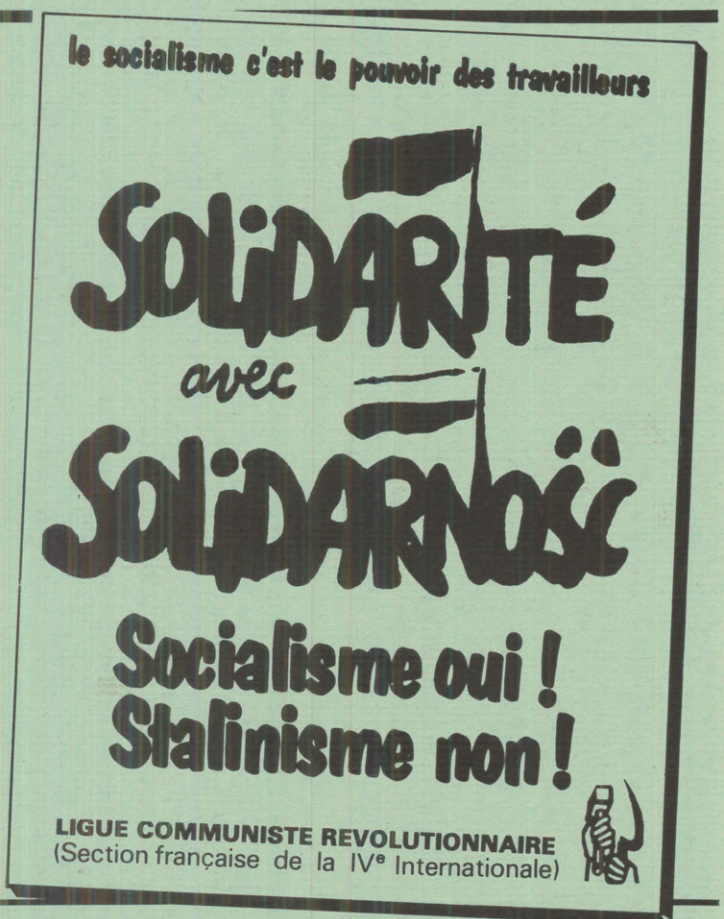

Critique Communiste

Revue mensuelle de la LCR
éditée par la société Presse-Edition-Communications
rédaction et administration : 2, rue Richard-Lenoir, 93100 Montreuil-Sous-Bois, Tél. : 859.00.80
Directeur de la publication : Robert March.
N° CP : 56 551
Imprimerie Rotographie,